

vendredi



Avec ton nouveau CRAYONS DE SOLEIL, plus volumineux et plus varié, tu as bien des chances de t'amuser encore davantage. Cette semaine, tu liras sans doute avec plaisir un grand reportage sur la visite d'un hôpital par 400 enfants. Des amis te racontent leur séjour en Algérie tandis que d'autres résument leur expérience d'un cours de géographie depuis un avion. Ton cahier préféré t'apprend aussi ce que ressent cette adolescente, angoissée en joggant. Tout ça sans oublier les concours, jeux et rubriques diverses. Va vite voir dans le cahier C.

Tricofil est à vendre

page B-1

Vierge après 17 ans de mariage...

LAUSANNE (AFP) — Après 17 ans de mariage, Antoinette est toujours vierge. Et le tribunal fédéral, instance suprême de la justice helvétique, va s'occuper sérieusement de son cas.

Vaudoise de 48 ans, Antoinette, mariée à Jean, d'une année son cadet, se refuse depuis le premier jour aux assauts amoureux de son époux. Autre particularité, elle refuse tout aussi catégoriquement de divorcer.

Après un premier procès intenté devant le tribunal de Neuchâtel (ouest de la Suisse) par son mari qui, lui, vit maritalement depuis huit ans avec une jeune femme dont il a un enfant, le demandeur a été débouté.

L'échec sexuel d'une union n'est, selon les attendus du jugement rendu par le tribunal de Neuchâtel, pas encore une raison suffisante pour vouloir divorcer, même si, comme l'a plaidé le défenseur de Jean, le mari a essuyé 6.120 refus à ses sommations.

Cette comptabilité d'un goût douteux n'eût pas Antoinette que les médecins légistes qualifient de physiquement normale, mais psychologiquement perturbée, et dont l'argument consiste à répéter sereinement, qu'elle aime toujours son mari. Celui-ci a interjeté appel, qui sera porté devant le tribunal fédéral, désormais seul compétent.

En éditorial

Jacques Dumais croit que le ministre québécois des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois, aurait dû défendre son concept de "Musée de l'homme d'ici", lors des audiences publiques qui prenaient fin hier soir à Québec.

page A-6

sommaire

Annonces classées D-4 à D-16
Arts et spectacles B-2 à B-5
Bridge D-16
Carrières et professions B-6
Décès D-17
Economie-finances B-7 à B-9
Feuilleton D-5
Horoscope D-15
Information régionale A-4 et A-5
Monde D-3, D-16 à D-18
Mot mystère D-4
Mots croisés D-15
Où aller à Québec B-4
Page documentaire A-7
Patron D-6
Pierre Champagne A-11
Sport C-1 à C-4
Télévision B-4

météo

Nuageux, avec éclaircies, quelques flocons, froid, vent modéré. Demain, peu de changement. détails, page D-4

Broadbent révèle l'entente Clark-Lougheed L'essence à \$2 le gallon dans 3 ans

OTTAWA (PC) — Les prix du fuel domestique augmenteront de \$4 le baril l'an prochain et atteindront un prix supérieur à \$31 le baril à la fin de 1983, selon les dernières ententes globales sur les produits énergétiques entendues entre Ottawa et l'Alberta.

En outre, les Canadiens paieront le gallon d'essence \$1.42, l'an prochain, et près de \$2 en 1983, alors que le gouvernement travaille à porter les prix du pétrole canadien au niveau des prix mondiaux.

Ceci signifie qu'à la fin de 1983 il en coûtera au-dessus de \$1.000 par année à une famille ordinaire pour chauffer une maison, soit le double du coût actuel, et plus de \$500 d'essence annuellement pour utiliser une automobile ordinaire.

C'est ce qu'a affirmé hier M. Ed Broadbent, chef du Nouveau parti démocratique, devant les délégués au congrès de la Fédération des Travailleurs de l'Ontario.

M. Broadbent a spécifié qu'une source fiable avait informé le NPD de ces détails des dernières ententes entre Ottawa et l'Alberta, qui portent, en outre, sur les points suivants:

— le prix du pétrole brut, à la tête du puits augmentera de \$1 le baril le 1er janvier 1980 et de \$3 le baril le 1er juillet.

— les prix du fuel domestique seront majorés de \$2.25 le baril tous les six mois, jusqu'à la fin de 1983, pour atteindre le prix minimal de \$31.25 le baril. Il y aurait une révision annuelle des prix et le taux maximal ne devrait pas dépasser 90 pour 100 du prix américain du pétrole.

— pour chaque hausse de \$1 du baril de pétrole, les prix du gaz naturel seront haussés de 15 cents le mille pieds cubes. Les taux du gaz naturel seront fixés à 85 pour 100 du prix du pétrole.

— le gouvernement fédéral endossera la recommandation de l'Office national de l'énergie proposant d'augmenter les exportations de gaz naturel aux États-Unis de 3.5 trillions de pieds cubes au cours des cinq ou six prochaines années.

"Je soutiens que le gouvernement est en train de mener notre pays au désastre économique," a déclaré M. Broadbent.

Un résumé de l'intervention du chef néo-démocrate avait été remis à l'avance à la presse.

Mercredi, aux Communes, le premier ministre, M. Joe Clark, a rapporté que le gouvernement en était arrivé à un accord sur tous les principes généraux de la politique énergétique globale des prochaines années. Il a promis de rendre ces clauses publiques après le règlement d'une dernière

réfutation avec l'Alberta sur la distribution des taxes touchant des revenus plus élevés.

Actuellement, le baril de pétrole coûte \$13.75, soit environ \$10 en dessous du prix mondial moyen. Pour chaque augmentation de \$1 le baril, il en coûte de trois à cinq cents de plus pour le gallon d'essence et de fuel domestique.

M. Broadbent a encore dit que l'entente prévoyait une hausse de 25 cents de la taxe fédérale indirecte

imposée sur chaque gallon vendu aux pompes. Le budget fédéral du 11 décembre prochain dévoilera cette hausse, selon M. Broadbent.

Présentement, cette taxe est de sept cents.

Le chef néo-démocrate a accusé M. Clark d'avoir vendu nos intérêts nationaux communs à un premier ministre provincial et aux compagnies pétrolières multinationales que ce premier ministre représente.

Pour M. Broadbent, il est clair que ces prix gonflés artificiellement entraîneront une accélération annuelle de l'inflation supérieure à 10 pour 100, encourageront le chômage, entraveront la progression du produit national brut et réduiront la marge de concurrence des fabricants canadiens sur les marchés internationaux.

Aux Communes, le premier ministre Joe Clark a refusé de confirmer les chiffres avancés par M. Broadbent. Il

(Suite à la page A2, 6e col.)

Autre guerre en vue dans la construction

par Georges ANGERS

Une nouvelle guerre est sur le point d'éclater dans la construction au Québec.

Les dirigeants de la FTQ ont en effet accordé leur appui total aux syndicats dissidents du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (CPQMC) et des unions internationales, renonçant à toutes les tentatives de médiation qu'ils avaient menées au cours des derniers mois.

En accordant cet appui aux syndicats dissidents, la FTQ coupe ainsi définitivement les ponts avec les anciens dirigeants de la FTQ-construction qui tentent depuis quelques mois de reprendre le contrôle perdu à la suite des révélations faites à la Commission Cliche.

Ils risquent en même temps de provoquer un affrontement majeur avec les unions internationales sur lesquelles se sont alignés les dirigeants du CPQMC.

Ces derniers ne représentent plus que 50 pour 100 des travailleurs de la FTQ-construction, selon les dirigeants de la centrale. Le CPQMC a en effet expulsé de ses rangs les syndicats des ouvriers en électricité, des monteurs de lignes, des opérateurs de machine à vapeur et des charpentiers-menuisiers.

Ces expulsions ont fait suite à la décision du CPQMC de ne pas payer ses dettes à la FTQ, privant ainsi les travailleurs de la construction de participer aux activités de la centrale, notamment à son congrès. Les syndicats qui ont payé eux-mêmes leurs dettes envers la FTQ ont alors été expulsés par le CPQMC.

Lundi soir, le coordonnateur du

CPQMC et vice-président de la FTQ, M. Guy Dumoulin, se retirait des assises du congrès à la suite d'un télégramme du secrétaire du conseil, M. Maurice Pouliot, dénonçant les délégués des syndicats dissidents et contestant leurs droits de représenter les travailleurs de leurs syndicats.

Mercredi soir, M. Pouliot était accrédité comme délégué au congrès après avoir obtenu, quelques heures plus tôt, une carte de membre d'un syndicat de travailleurs du métal en feuille. M. Pouliot est normalement membre du local 144 des plombiers.

Le feu ayant été jeté aux poudres par cette manœuvre, selon les dirigeants de la FTQ, il fut alors décidé d'endosser l'action des syndicats dissidents de la FTQ-construction et de demander au ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, d'amender la loi 290 qui régit les négociations et la représentation syndicale dans l'industrie de la construction au Québec.

Cet amendement permettrait aux syndicats dissidents de se doter d'une structure leur permettant de continuer à représenter leurs travailleurs affi-

(Suite à la page A2, 4e col.)

\$2 millions à trouver La baisse du dollar coince Val-Bélair

par Gilles OUELLET

La faiblesse du dollar canadien risque de coûter la rondelette somme de \$2.1 millions aux contribuables de Val-Bélair, en 1980.

Un emprunt de \$1,559,000 contracté par la municipalité sur le marché suisse, en 1973, au taux de 7%

pour 100 d'intérêt, viendra à échéance en décembre 1980; Val-Bélair doit dès maintenant prévoir \$2.1 millions pour absorber l'effet de la dévaluation du dollar canadien, en plus des intérêts et du capital qu'il faudra rembourser.

Le maire de Val-Bélair, M. Yvan (Suite à la page A2, 1re col.)

L'ambassade canadienne vit au ralenti en Iran

par Christiane BERTHIAUME
(collaboration spéciale)

TEHERAN — Reconnu pour ses amitiés américaines, représentant les intérêts israéliens en Iran, critiqué parce qu'Ottawa songeait à démanteler son centre diplomatique de Tel-Aviv à Jérusalem, n'importe qui dans les souliers de l'ambassadeur canadien Ken Taylor à Téhéran serait effrayé. Celui-ci ne se sent pourtant pas plus menacé qu'en février et n'a pas cru nécessaire de renforcer son système de sécurité depuis la prise d'otages à l'ambassade américaine.

Pourtant, un fort climat d'insécurité règne dans les milieux diplomatiques de la capitale.

Les déclarations de l'ayatollah Khomeiny, accusant les Nations unies d'être à la solde des États-Unis, rendent les représentants des pays membres du Conseil de sécurité nerveux (le Bangladesh, la Chine, la Tchétchoslavaquie, la France, le Portugal, la Norvège, la Grande-Bretagne, le Nigeria, le Koweït, le Gabon, l'URSS).

L'ambassade soviétique a renforcé son service de sécurité et prévenu les autorités iraniennes, à la suite de mouvements suspects dans son quartier, que, contrairement à l'ambassade américaine, elle n'hésiterait pas à ouvrir le feu en cas d'attaque.

L'ambassade mexicaine n'a fermé ses portes qu'il y a quinze jours seulement. Elle est restée ouverte pendant tout le séjour du chah au Mexique. C'est l'équation États-Unis et chah qui était explosive.

Pourtant les observateurs de la scène politique iranienne sont unanimes à dire que l'affaire de la prise d'otages est le signal de départ de la seconde phase de la révolution islamique qui doit me-

ner le pays à couper tous ses liens avec l'Ouest.

Avenue Dany-E-Nour

L'ambassade du Canada est logée dans un anonyme immeuble de quatre étages dans le quartier des affaires de Téhéran, avenue Dany-E-Nour.

À l'entrée, un soldat de l'armée canadienne exige une carte d'identité. (Suite à la page A2, 1re col.)

Mexico s'oppose au retour du chah

(D'après AFP, AP, UPI, NYTNS) — Le gouvernement mexicain a subitement décidé, hier, d'interdire de séjour le chah d'Iran. Le ministre mexicain des Affaires étrangères, M. Jorge Casteneda, a fait savoir que son gouvernement n'accordera pas de visa au monarque déchu.

Il était pourtant acquis que le souverain en exil retournerait au Mexique, où il se trouvait avant de se rendre aux États-Unis pour y subir une intervention chirurgicale.

Selon le chef de la diplomatie

mexicaine, le retour au Mexique du chah n'aurait pas de sens.

M. Casteneda a refusé de fournir les raisons pour lesquelles son gouvernement s'oppose au retour du souverain en sa résidence de Guernavaca située à 80 km au sud de Mexico, où il était arrivé le 10 juin dernier avec un visa de six mois qui n'expirait que le 9 décembre et qui, de ce fait est annulé.

Il s'est contenté de préciser que l'ambassadeur du Mexique à

(Suite à la page A2, 3e col.)



Non aux SALT-II

Le président Carter est demeuré à la fois imperturbable et amusé à la suite de l'intervention d'un adversaire des SALT-II qui, pour démontrer le sort de son pays, advenant la ratification des accords sur la limitation des armements stratégiques, a vidé un sac de cendres. Il a été évacué de la salle par un agent des services secrets. Le président plaiderait pour les SALT, à la Maison-Blanche, devant un groupe de dirigeants de corps intermédiaires.

page D-16

L'ambassade... (Suite de la première page)

tification, ouvre la porte d'entrée sur une caméra, se promène avec des appareils aux longs fils électriques qu'il dépose ici et là pour en reprendre d'autres plus loin. De toutes les ambassades canadiennes, celle de Beyrouth était la seule jusqu'à maintenant à profiter d'un système de sécurité spécialement confié au corps policier de l'armée canadienne. Ils sont maintenant aussi à Téhéran. Ils sont six en devoir 24 heures par jour.

Quoi qu'il serait logique de s'attendre au contraire, le service de sécurité de l'ambassade canadienne n'a pas été renforcé depuis la prise d'otages. Les mesures spéciales avaient déjà été mises en place au début de la révolution.

"Nous avons remplacé au cours des deux premières semaines de décembre 78 les agents civils qui assuraient notre sécurité par des militaires. En janvier 79, nous avons réduit notre personnel à 17 employés. Nous n'avons pas bougé depuis", raconte l'ambassadeur Ken Taylor.

M. Taylor ne ressemble en rien à l'image que l'on se fait et que perpétue la grande majorité des ambassadeurs à travers le monde avec leur complet traditionnel, cravate, cheveux gommés et manières guindées. A 45 ans, avec ses cheveux longs bouclés, ses jeans et bottillons beiges de cuir fin, Ken Taylor, assis confortablement, la jambe sur le bras de son fauteuil de velours vert, a plutôt l'air de l'agent de presse qu'il aurait, à son service en temps normal ou d'un professeur d'université que d'un ambassadeur.

Pour ce qui concerne les intérêts canadiens en Iran, sa tâche a été considérablement réduite par la révolution. En effet, des 1,600 qu'ils étaient, il ne reste plus que 40 Canadiens en Iran (sans compter le personnel de l'ambassade) pour la plupart des Canadiennes mariées à des Iraniens.

L'exode massif a eu lieu au début de l'année dernière alors qu'entre autres, les 1,000 Canadiens employés dans le gigantesque complexe de pulpe et papiers près de la ville de Rashad dans la province nordique de Gilan sont partis. L'usine inaugurée à l'automne 78 n'a pu fonctionner que pendant quelques mois seulement. Maintenant, ce projet de 600 millions de dollars est en plan. La firme d'ingénieurs de Montréal Statter-Hunter maintient quand même un représentant. La politique de la révolution islamique étant de développer les ressources naturelles, la compagnie conserve l'espoir de reprendre ses importantes activités. Après les secteurs pétroliers et miniers, les pâtes et papiers sont peut-être la plus importante richesse du pays.

Il y avait, en plus, deux sociétés canadiennes de forages pétroliers et Canadian Marconi qui vendait de l'équipement électronique et militaire avant l'exode. Les banques Toronto-Dominion et Canadienne Impériale de Commerce ont également mis un terme à leurs activités.

En fait, l'activité de l'ambassade, sur le plan de ses affaires intérieures se concentre essentiellement sur les 850 demandes de visas et d'immigration. Ce nombre a augmenté depuis la révolution et on retrouve surtout des étudiants. Depuis le début du siège de l'ambassade, on a noté cependant aucun changement.

Originaire de Calgary, Ken Taylor, qui a été en poste à Detroit, au Guatemala, à Karachi et à Londres, mais qui occupe pour la première fois un poste d'ambassadeur, venait en Iran dans l'intention de porter, de par sa formation (il était directeur du service commercial étranger à Ottawa) une attention particulière au secteur économique et commercial.

Mais les événements en ont décidé autrement pour lui.

Selon un diplomate de haut rang des Nations unies, la communauté diplomatique étrangère en Iran manque, c'est le moins qu'on puisse dire, de nerf et de fermeté dans l'affaire de la prise d'otages. Il déplore l'absence de véritables pressions diplomatiques et cite en exemple le cas d'Islamabad au Pakistan où, après l'attaque sur l'ambassade américaine la semaine dernière, les diplomates étrangers se sont serrés les coudes et ont formé un front commun.

Ici, malgré des tentatives, il n'y a pas eu de possibilité de créer une telle unité à cause de divergences au sein des groupes sur la façon de traiter cette affaire. Chaque groupe (Communauté européenne, les pays d'Amérique latine, les pays asiatiques, les pays arabes) font tour à tour pression sur le gouvernement iranien, tentant d'obtenir, sans succès, la permission de voir les otages. Les pays de l'Est sont les seuls à ne pas faire de représentations diplomatiques auprès du gouvernement.

Mexico...

(Suite de la première page)

Washington, M. Hugo Margain, informera "la famille et les proches" du chah de la décision prise.

Les médecins de l'empereur lui ont permis, mercredi, de quitter l'hôpital new-yorkais, où il a subi diverses interventions chirurgicales, "quand il le voudrait".

Diverses rumeurs laissent entendre que le chah quitterait les États-Unis avant que ne s'ouvre aux Nations unies le débat sur la question iranienne.

Il se pourrait que l'empereur iranien s'exile en Égypte. Le président Sadate l'y a d'ailleurs invité fortement peu après l'occupation et la prise d'otages de l'ambassade américaine à Téhéran.

Par ailleurs, il se révèle que l'avion mexicain nolié à l'aéroport de New York et dont il fut cru pendant quelques heures qu'il était à la disposition du chah, ne faisait en fait qu'attendre une cargaison d'équipements agricoles.

A Washington, un porte-parole de la Maison-Blanche a affirmé que nulle pression n'a été faite sur le célèbre exilé pour qu'il reste aux États-Unis, au moins jusqu'à la fin de la prise d'otages.

De même que nulle pression n'a été faite sur le chah d'Iran pour qu'il s'en aille au plus vite, peu après la prise d'otages, affirme ce porte-parole, de même aucune démarche n'a été tentée pour le convaincre de retarder son départ.

Taxe d'accise sur l'essence

La hausse coûterait \$600 millions aux Québécois

NEW YORK (PC) — Le ministre de l'Énergie du Québec, M. Yves Bérubé, s'est élevé hier contre toute tentative du gouvernement fédéral de hausser beaucoup la taxe d'accise sur l'essence, disant qu'elle coûterait aux automobilistes du Québec \$600 millions par année.

"Nous sommes absolument opposés à une taxe d'accise", a-t-il dit.

Hausser la taxe d'accise de sept à 30 cents le gallon enlèverait toute valeur à l'argument de la subvention qu'utilise Ottawa pour convaincre le Québec de rester dans la Confédération, dit-il.

Le ministre était à New York pour discuter avec des dirigeants de cet État et du Vermont la possibilité d'une augmentation des exportations de l'Hydro.

Hausser le prix intérieur de l'huile brute pour le rapprocher du prix mondial est une autre chose, dit M. Bérubé. Le prix du pétrole doit atteindre le niveau international, cela ne fait aucun doute pour nous. Mais hausser la taxe d'accise serait pour Ottawa reprendre d'une main ce qu'il offre de l'autre.

"Nous recevons plus d'assurance-chômage parce que le système a créé plus de chômage au Québec qu'ailleurs", dit M. Bérubé.

La taxe d'accise, coûtant \$600 millions aux Québécois, équivaldrait au double du montant de la subvention de 1978, dit M. Bérubé. "En d'autres termes, nous aurons remboursé en quelques années tout ce que nous aurons reçu du fédéralisme."

Vague de manifestations contre les ambassades US

(d'après AFP, UPI et AP) — La vague de manifestations contre les ambassades des États-Unis continue dans plusieurs pays du monde. Des bombes ont même fait explosion à Bangkok, en Thaïlande.

Quatre bombes ont explosé presque simultanément dans les jardins de l'ambassade américaine de Bangkok. La police thaïlandaise est intervenue dans les minutes qui ont suivi et a isolé totalement l'ambassade. Toutefois, ces explosions n'ont fait aucune victime et n'ont provoqué que des dégâts minimes.

Des milliers de musulmans ont assiégé l'ambassade américaine au Koweït, mais les troupes de la Garde nationale, qui étaient accourues dans des véhicules blindés, ont repoussé les manifestants avec des gaz lacrymogènes.

A Manille, les forces de police ont dispersé une violente manifestation de musulmans philippins qui voulaient

marcher sur l'ambassade des États-Unis et qui demandaient l'extradition de l'ex-chah. Les policiers ont utilisé des grenades et des lances à incendie contre les 250 manifestants.

Des étudiants iraniens ont tenté de manifester devant l'ambassade américaine de Moscou. Pour les dissuader, les autorités soviétiques avaient renforcé la protection de l'ambassade.

3e tirage

(PC) — Le gouvernement a autorisé mercredi une troisième réimpression du Livre blanc sur la souveraineté-association, qui portera à plus de 250,000 exemplaires le total des trois éditions parues dans les deux langues depuis la publication du livre, le 1er novembre dernier.

L'essence...

(Suite de la première page)

s'est contenté de dire que les détails relatifs à l'entente intervenue mardi avec le premier ministre de l'Alberta Peter Lougheed seront dévoilés complètement très bientôt.

M. Clark a ajouté, toutefois, "nous croyons qu'un tel accord est nécessaire maintenant, car nous ne pouvons continuer plus longtemps avec l'héritage que nous a laissé le précédent gouvernement, qui ne fait qu'accroître la dépendance du Canada vis-à-vis des sources pétrolières de l'étranger".

De son côté, le porte-parole libéral en matière énergétique, M. Marc Lalonde, a dénoncé les intentions du gouvernement Clark en rappelant les propos que tenait M. Clark, dans l'opposition, lorsqu'il dénonçait les hausses du prix du pétrole qui frappent surtout les citoyens les plus démunis.

La Quotidienne
9-2-4

La baisse du... (Suite de la première page)

Dubé, ses conseillers et les fonctionnaires municipaux, jonglent présentement avec cette mauvaise nouvelle en confectionnant les prévisions budgétaires en 1980. D'autres municipalités du Québec-Métro et la Communauté urbaine auraient le même problème.

Au moment de cet emprunt de \$1.5 million pour l'exécution de travaux municipaux, le franc suisse valait \$0.31; la monnaie suisse est aujourd'hui beaucoup plus forte, valant \$0.71.

"On ne peut fermer les yeux sur cette affaire", a lancé M. Dubé qui préconise pour sa part un refinancement dès maintenant de cet emprunt

sur le marché canadien, ou le paiement de la note l'an prochain.

Le maire Dubé a signalé ce problème au ministre québécois des Finances, et il a prévenu le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, que Val-Bélair devra occuper en 1980 tout le champ de l'impôt foncier scolaire et envisager même d'augmenter les taxes pour joindre les deux bouts.

Val-Bélair, une municipalité de 12,500 personnes, avait des prévisions budgétaires de \$3.5 millions pour rembourser toutes ses obligations, cette année.

NOËL commence chez Simons



le lingot d'or

monté en pendentif, un merveilleux bijou et un investissement. lingot de 5 grammes d'or pur 24 carats monté sur un cadre et une chaîne de 14 carats chacun... \$350



le pull au col de dentelle

NOTRE EXCLUSIVITÉ

une nouveauté séduisante, col claudine en dentelle pour beaucoup de charme et un brin de fantaisie sur pull en tricot fin. fuchsia, noir, bleu, rose M.G... \$25



chemise en finette

à petits carreaux jeunes et gais, col rond noué, plis cousus devant, bleu ou rose TP. P.M... \$26



beret et foulard

de chauds complices largement crochetés en bouclé acrylique. foulard avec ou sans frange. blanc, taupe, vin, bleu \$32

UNE IMPORTATION



POUR LE SKI ALPIN

blouson et salopette

blouson aux manches surpiquées, bride au col, poches zippées, lien coulissant, salopette montante au corsage surpiqué, élastique à la cheville, ivoire, kaki, marine, rouge 8 à 14... \$190

pour vos cadeaux.

Simons vous offre sa boîte prestige, prête à être déposée sous l'arbre. demandez-la, elle est à vous

la maison
simons
place de l'hôtel-de-ville / place ste-foy

Les négociateurs se tournent le dos Les réparations s'effectuent au ralenti

Les négociateurs des deux parties dans le conflit à Hydro-Québec se sont tournés le dos, à deux heures la nuit dernière, sans qu'aucune autre rencontre, à court terme, ne soit prévue.

Pour ce qui est de l'état du réseau, un porte-parole de la société rapportait neuf pannes touchant quelque 400 abonnés, dans la région de Québec, dont 300 abonnés à Robertsonville dans le secteur de Thetford Mines.

Dans la région ce matin, à 2h, seuls quelques abonnés étaient toujours privés d'électricité. Une trentaine de clients du rang Sainte-

Catherine, dans le comté de Bellechasse, attendaient depuis 24 heures le rétablissement du courant. Dans l'Est du Québec, les cas de pannes non maîtrisées étaient très rares: pour la région de la Côte-Nord, il s'agissait de deux bris touchant trois abonnés, et, en Gaspésie, d'une panne de courant pour un client.

C'est au chapitre de la rapidité des travaux de réparation que se sont manifestés les effets de la grève. Même si les pannes isolées ont elles aussi été réglées, les abonnés ont dû user de patience avant qu'ampoules et réfrigérateur ne se remettent à fonctionner.

Une lenteur qui exaspère

A Thetford Mines, 1.300 foyers ont attendu 24 heures le rétablissement des lignes électriques. Des arbres avaient été renversés par le début de tempête, il y a deux jours, causant le dérangement.

A Charlesbourg, dans le quartier Sainte-Marie-Goretti, il a fallu quatre heures pour venir à bout d'un bris survenu au poste Frontenac. Il s'agissait d'une défectuosité d'ordre mineur. Normalement, laisse entendre le service des relations publiques d'Hydro-Québec, il n'aurait fallu qu'une trentaine de minutes pour ramener le courant aux 2.800 abonnés.

"A Hydro, on nous répond qu'ils vont soumettre notre cas au syndicat, témoigne Mme Marguerite Sanfaçon qui demeure dans ce quartier. Au syndicat, on nous répond qu'ils vont soumettre ça au comité des services essentiels. Malgré les téléphones, ça ne va pas plus vite et personne ne sait combien de temps ça va prendre. En tout cas, je trouve que cela nous désorganise."

Hier, à l'Assemblée nationale, le premier ministre, M. René Lévesque a affirmé que les longs délais pour la réparation des pannes étaient une "tactique évidente du syndicat". M. Lévesque a cependant tenu à rendre hommage au "travail

conscientieux" des syndiqués eux-mêmes.

Le président du Syndicat des employés d'Hydro-Québec, M. Claude Morisseau, a répliqué que le syndicat s'était engagé à maintenir les services essentiels mais que la grève ralentissait le travail.

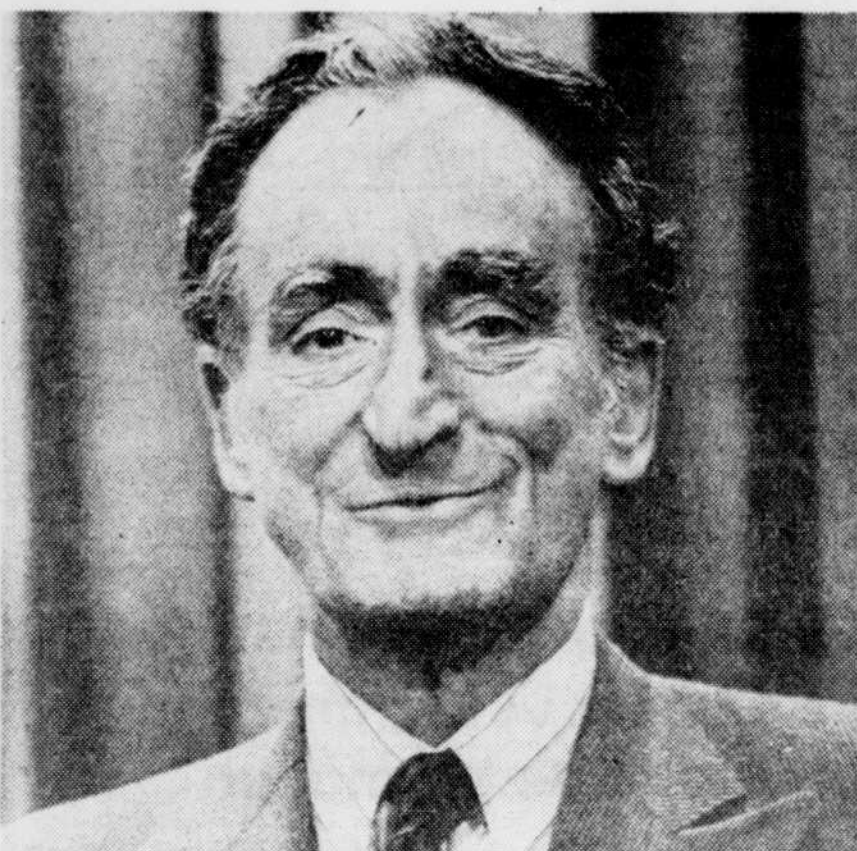
Reprise des négociations

Du côté des négociations, les pourparlers avaient repris, hier, entre les parties patronale et syndicale dans ce conflit. Toutefois, aucune entente concrète n'a filtré de ces rencontres en conciliation.

Selon M. Morisseau, principal

porte-parole du syndicat, les négociations n'ont rien donné de significatif. Elles n'ont pas entamé la volonté syndicale de poursuivre la grève générale déclenchée mercredi matin.

Tard, hier soir, un porte-parole de la société d'Etat laissait entendre que le dossier progressait à pas comptés. Les séances de travail se poursuivent, indiquait-il en substance. Mais, pour l'instant, nous ne pouvons fournir d'indications si cela va déboucher. Nous négocions mais, je n'ai pas l'impression qu'il y aura des déclarations à faire avant quelques jours.



Le chef du PLQ, Claude Ryan, était tout sourire hier, en dévoilant les résultats de la campagne de financement de son parti.

Les libéraux ont récolté \$3 millions

par Raymond GIROUX

Le Parti libéral du Québec a récolté \$3.090.679,55 lors de sa dernière campagne de financement, ce qui bat tous les records du genre au Québec, a-t-on appris lors d'une conférence de presse tenue à Québec, hier.

C'est le riche comté anglophone de Westmount, en banlieue de Montréal, qui a le plus fourni à la caisse libérale, avec des contributions totales de \$161.540,25, suivi du comté de Jean-Talon, dans Québec et Sillery, où l'organisation du député Jean-Claude Rivest a recueilli \$82.634,96.

Le chef du parti, M. Claude Ryan attribue le succès de cette campagne, qui visait initialement un objectif de \$2 millions, à une bonne organisation, dans certains cas, et à la force économique, dans d'autres.

Six des huit premiers comtés viennent en effet des secteurs plus favorisés de la région de Montréal, tandis que les comtés de Roberval, d'Argenteuil, Montmagny-L'Islet et de Bonaventure par exemple, ont fait très bonne figure si on tient compte de leur niveau socio-économique.

Cette répartition des contributions, qui se monte à \$18,44 par donateur, en moyenne, fait que le parti, selon M. Ryan, est le seul à être représenté partout au Québec, et dans toutes les classes de la société.

L'appui massif des comtés anglophones de Montréal n'inquiète d'ailleurs pas le chef libéral, qui ne voit pas comment le Parti québécois pourrait lui retourner les accusations d'ethnocentrisme qu'il lui porte régulièrement.

Quant au nombre de membres, le PLQ n'a pas atteint le chiffre magique de 200.000 qu'il s'était fixé, mais il n'en est pas très loin avec 193.693 membres en règle, dont plus de 68.000 nouvelles adhésions. Il faut rappeler que les données fournies hier ne sont pas définitives, quelques comtés n'ayant pas encore remis tous les chèques recueillis.

Les 32 comtés de l'est du Québec ont donné au total \$761.866,66 au Parti libéral, et lui fournissent 57.188 membres.

Voici une liste des contributions des comtés couverts par LE SOLEIL.

Nom	Souscriptions	Membres
Beauce-Nord	\$17.150	1.199
Beauce-Sud	\$32.817	7.317
Bellechasse	\$16.712	1.160
Bonaventure	\$35.896	2.744
Charlesbourg	\$31.723	1.954
Charlevoix	\$25.809	2.058
Chauveau	\$26.887	1.593
Duplessis	\$12.096	1.740
Frontenac	\$13.298	941
Gaspé	\$15.744	1.160
Iles de la Madeleine	\$ 7.538	573
Jean-Talon	\$82.635	2.863
Kamouraska-Témiscouata	\$17.288	1.554
Lévis	\$27.818	1.678
Limoulu	\$12.823	1.365
Lotbinière	\$14.809	835
Louis-Hébert	\$45.501	1.938
Matane	\$14.063	1.254
Matapédia	\$11.647	1.212
Montmagny-L'Islet	\$42.426	2.256
Montmorency	\$30.571	1.417
Portneuf	\$24.925	1.960
Rimouski	\$26.957	1.864
Rivière-du-Loup	\$18.231	1.344
Taschereau	\$12.111	913
Vanier	\$11.075	1.475

GM paiera aussi un retour de \$200 pour l'Omega 77

par Robert FLEURY

L'Oldsmobile Omega vient de s'ajouter à la liste des véhicules 1977 qui seront l'objet d'un remboursement par la compagnie General Motors du Canada.

C'est ce que vient d'annoncer l'Office de la protection du consommateur qui avait déjà négocié, par l'entremise de son ex-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, Mme Lise Payette, un accord avec ce géant de l'automobile, par lequel les propriétaires de Pontiac et Buick vendus avant le 15 avril 1977, avaient droit à un remboursement de \$200 ainsi qu'à un prolongement de la garantie à trois ans ou 36.000 milles à partir de la date de livraison du véhicule.

"Nous avions inclus dans notre entente une clause à la hausse à l'effet que si une autre province négociait un contrat plus avantageux encore, la même chose s'appliquerait chez nous", de rappeler le président de l'office, M. Pierre Meunier, dans une conversation avec LE SOLEIL.

Or, ce fut le cas cet automne avec l'Alberta, après que le Québec, la Colombie-Britannique et l'Île-du-Prince-Édouard eurent négocié l'entente originale de juin dernier.

L'entente anticipe en fait la mise en vigueur de la loi 72 pour publicité trompeuse car rien dans la loi 45 ne forçait GM à dédommager les automobilistes", de continuer M. Meunier. La publicité GM ne faisait pas mention que les véhicules concernés étaient équipés de moteurs Chevrolet. Signaux que 675 chèques furent encaissés en vertu de cette entente jusqu'ici, de la part d'automobilistes concernés, mais on ignore le nombre total de véhicules visés comme on serait incapable de retracer tous les propriétaires actuels des automobiles. 1.225 lettres avaient toutefois été envoyées précédemment.

La liste des modèles visés s'établit comme suit: Buick Century, Regal, Skylark équipés d'un moteur LM-1 ou LG-3; Pontiac Ventura, Ventura SJ avec moteur LG-3; Oldsmobile Delta 88 avec moteur LM-1 ou L-65 et Omega doté d'un LG-3 en autant le contrat d'achat ait été établi avant le 15 avril 1977 quelle que soit la date de livraison du véhicule.

Les automobilistes concernés peuvent s'adresser à l'Office de la protection du consommateur pour faire respecter l'entente le cas échéant.



Une partie des débris d'automobiles que les policiers ont découverts hier.

Le Soleil, Jean Vallières

Un cimetière d'autos volées est découvert

par Guy DUBE

Les enquêteurs de la Sûreté du Québec, district de Québec, ont procédé à l'arrestation de six individus, hier, après la découverte d'une dizaine de véhicules neufs en pièces détachées, près d'une sablière, aux limites de Sainte-Brigitte-de-Laval et de Sainte-Thérèse-de-Lisieux.

Une partie des carcasses découvertes hier correspond aux six véhicules 4 x 4 Jimmy qui ont été volés, il y a deux semaines, chez Morin GMC, à Sainte-Foy. Les véhicules avaient été volés la même nuit et les voleurs avaient dû briser la clôture pour pouvoir sortir.

Les six individus arrêtés, dont trois frères, sont domiciliés à Lac-Saint-Charles et à Beauport (quartier Sainte-Thérèse-de-Lisieux). C'est d'ailleurs sur le terrain d'un des présumés voleurs arrêtés que les policiers ont entrepris leurs fouilles à l'aide d'un béliet mécanique.

Jusqu'à maintenant, les policiers ont déterrés les carcasses de huit véhicules enfouies près de la sablière. Les enquêteurs devaient effectuer d'autres perquisitions, la nuit dernière et

aujourd'hui, perquisitions devant conduire à d'autres arrestations, probablement des recueils.

Les policiers espèrent pouvoir éclaircir d'autres vols d'automobiles.

La part du lion aux médecins

par Roger BELLEFEUILLE

Les dépenses publiques consacrées à la santé au Québec ont connu une hausse d'environ 73 pour 100 en cinq ans, soit de 1974 à 1979. Ces déboursés sont en effet passés de \$1,9 milliard à près de \$3,3 milliards.

C'est la première année que le rapport statistique annuel de la Régie de l'assurance-maladie, rendu public hier, fait état de l'ensemble de ces dépenses, qui outre ses propres déboursés, tient compte aussi des programmes de santé administrés par le ministère des Affaires sociales et de la Régie des rentes du Québec.

Exprimée cependant en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), on s'aperçoit que la part des dépenses publiques pour la santé n'a guère varié, au cours de la même période, passant de 5,5 pour 100 à 5,8 pour 100 du PIB.

Par contre, les coûts entraînés par le seul régime d'assurance-maladie, incluant certains programmes administrés pour le compte du ministère

des Affaires sociales, se sont élevés, en 1978, à un peu plus de \$780 millions, soit une augmentation de 16,3 pour 100 par rapport à l'année précédente.

Comme à l'accoutumée, les médecins, omnipraticiens et spécialistes (8.567) ont pris la part du lion avec des revenus globaux d'un peu plus de \$631 millions, soit une augmentation de 13,5 pour 100 par rapport à l'année précédente. Ce qui porte le revenu moyen brut des effectifs médicaux participant au régime d'assurance-maladie l'année dernière à un peu plus de \$73.000.

Ce sont toujours les médecins spécialistes qui décrochent les plus hauts revenus dans le cadre de la rémunération à l'acte. Ainsi, 261 d'entre eux ont tiré de leur pratique, de cette façon, des revenus supérieurs à \$229.000.

Une percée féminine

Fait à signaler, le nombre des femmes-médecins augmente beaucoup plus rapidement que les effectifs masculins, bien que les femmes demeurent encore largement minoritaires.

Depuis 1976, le nombre de femmes-médecins rémunérées à l'acte est passé de 748 à 994, ce qui représente une augmentation de 246. Chez les hommes, le taux de croissance n'a été que de 2,4 pour 100, passant de 8.649 à 8.856, une hausse donc de 207.

Outre les services médicaux, la Régie de l'assurance-maladie administre quatre autres programmes: les services dentaires, les services optométriques, les médicaments et les services thérapeutiques, et le programme de prothèses et d'appareils orthopédiques.

A ce dernier égard, la régie instaurait, à compter du 1er janvier 1978, un programme de prothèses mammaires couvrant le coût d'achat de prothèses externes jusqu'à un montant de \$50 l'unité.

Un total de 4.758 femmes se sont prévalues de ce programme au cours de l'année, la participation la plus élevée se trouvant dans le groupe d'âge de 55 à 69 ans.

Avec l'aide du gouvernement du Québec, créer une garderie, maintenant c'est plus facile.



Le gouvernement du Québec vous offre maintenant jusqu'à 30 800\$ pour mettre sur pied une nouvelle garderie, mais il a besoin de la collaboration des parents. Parlez-en dans votre milieu de travail et dans votre quartier. Formez un groupe.

Affaires sociales Québec

ESPACE DE BUREAU A LOUER
Récemment rénové.
Environ 2.800 p.c.
Secteur Haute-Ville. Libre immédiatement.
Prix à discuter
522-4751

BUREAUX A LOUER
Espaces pour bureaux, 1.250 p.c. Tous services inclus. Stationnement. Coin Quatre-Bourgeois et Henri IV.
STE-FOY
658-3323 (bureau)
839-0068 (résidence)

Téléphonez ou écrivez-nous. Non seulement nous vous expliquerons les étapes pour former une nouvelle garderie, mais nous vous aiderons à réaliser rapidement votre projet.

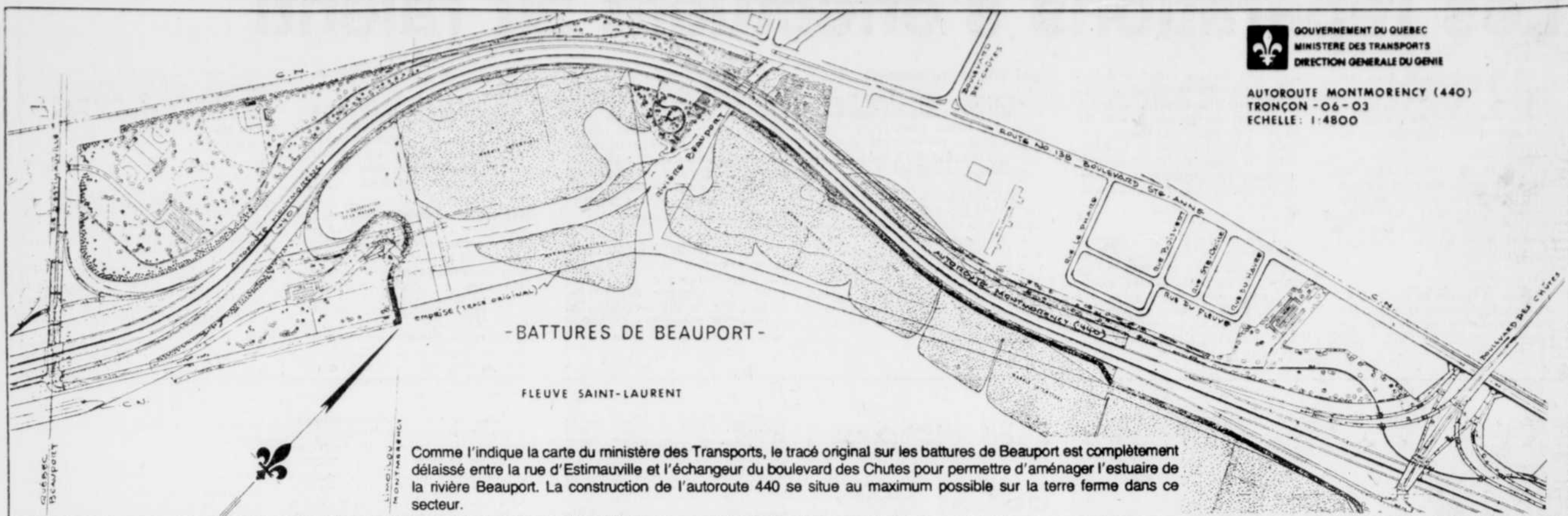
Ministère des Affaires sociales Service des garderies

1075, chemin Sainte-Foy
Québec
G1S 2M1 Tél.: 643-1827

6161, rue Saint-Denis
Montréal
H2S 2R5 Tél.: 873-8151

québec et sa banlieue

Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte



La 440 se situera au maximum sur la terre ferme

par GÉRALD OUELLET

Les modifications que le ministère des Transports du Québec apporte au tronçon compris entre la rue d'Estimaerville et l'échangeur du boulevard des Chutes, sur l'autoroute 440 à la hauteur des battures de Beauport, permettent d'aménager l'estuaire de la rivière Beauport tout en minimisant les impacts écologiques, économiques et socio-culturels.

Par ce projet, le ministère des Transports du Québec répond à la majorité des désirs des intervenants tenant compte des contraintes physiques existantes telles que chemin de fer, route 138, etc. La construction de l'autoroute 440 se situe au maximum possible sur la terre ferme. Le ministère

des Transports protège ainsi la plus grande partie des battures de l'estuaire de la rivière Beauport, constituant un lieu de prédilection pour la faune aquatique et terrestre.

C'est ce qu'a dévoilé hier le ministre Denis De Belleval, lors d'une rencontre avec les représentants de la Communauté urbaine de Québec, de la ville de Beauport et les corps intermédiaires réunis pour la circonstance à la salle 3.11 de l'édifice 'H' au 875, Grande-Allée est, à Québec. On sait que les représentants de la presse avaient été exclus de cette rencontre le projet ne devant être rendu public qu'en janvier prochain.

Le projet

Suite au rapport de l'audience

publique tenue les 10, 11 et 12 octobre 1978 par les Services de protection de l'environnement, les commissaires ont estimé primordiale l'interprétation de certaines hypothèses de solution (construction de l'autoroute 440 sur la terre ferme, aménagement récréatif, protection du milieu faunique, mesure d'accessibilité au fleuve, etc.).

Selon le rapport, la récupération de ces battures est de l'ordre de 70 acres (28 hectares) ce qui offre la possibilité de création d'un parc de plus de 50 acres situé de part et d'autre de l'autoroute dans le secteur de la rue d'Estimaerville et pouvant être aménagé au profit des citoyens.

Deux passages pour piétons sont également prévus sous l'autoroute:

l'un permettant le lien entre les deux parties du parc et l'autre donnant accès au fleuve à l'embouchure de la rivière Beauport à l'ouest de cette dernière. Ces accès permettront d'observer le marais intertidal et l'avifaune.

Une piste cyclable le long du corridor de l'autoroute est prévue et sa réalisation sera étudiée ultérieurement selon les besoins et les disponibilités budgétaires.

Les caractéristiques

Toujours selon le rapport présenté, le tracé proposé a une longueur approximative de 2,4 km. Il conserve les caractéristiques géométriques essentielles de la partie de l'autoroute

déjà construite avec ses six voies (trois dans une direction, trois dans l'autre) séparées en leur centre par une barrière médiane en béton de type New Jersey.

Même si l'alignement général de l'autoroute est quelque peu pénalisé, la sécurité et le confort recherchés sur

ce type de route seront obtenus si, toutefois, avec une signalisation adéquate la vitesse affichée est rigoureusement respectée.

Le coût des travaux de construction de ce tronçon de 2,4 km est estimé par le ministère des Transports à environ \$7 millions.

La Chambre de commerce de Charlesbourg cherche un projet de promotion

par GILLES OUELLET

La Chambre de commerce de Charlesbourg, qui veut jouer un rôle dans le développement et la promotion commerciale de la ville, compte présenter d'ici trois mois un projet concret visant à stimuler le développement de Charlesbourg.

Deux dirigeants de la chambre, MM. Michel Morrow et Robert Grenier, constitueront à cette fin un comité de développement qui tiendra une première séance de travail, lundi prochain.

Le président de la chambre, Me Pierre Martin, et les membres du nouveau comité de développement ont exposé leurs intentions au maire et au gerant de Charlesbourg, MM. Henri Casault et Michel Tremblay, au cours d'une rencontre de trois heures, mercredi.

Me Martin a expliqué que cette rencontre fut organisée afin de passer les problèmes locaux en revue, et pour échanger sur le rôle de la chambre, puis sur le développement et la promotion commerciale à Charlesbourg. Les participants à la rencontre ont convenu de la nécessité de préparer un projet concret pour assurer le développement futur.

Par ailleurs, la chambre se penchera sur l'ensemble du projet domiciliaire que la compagnie Shell veut réaliser dans le secteur de la Montagne des Roches. La chambre entend rencontrer le comité de sauvegarde de la Montagne des Roches, de même que les représentants de Shell, afin de mieux connaître leur projet.

D'un autre côté, la chambre a indiqué son intention de se doter d'un secrétariat permanent et de quitter le local actuellement occupé à l'hôtel de ville pour aller loger dans d'autres bureaux dans la ville.

Enfin, la Chambre de commerce, qui travaille depuis trois ans en faveur de l'organisation d'une bibliothèque municipale à Charlesbourg, a informé le maire Casault qu'elle suivra ce dossier de très près. La municipalité aurait laissé entendre que l'engagement d'un bibliothécaire ne saurait tarder.

La Chambre de commerce de Charlesbourg, qui réunit quelque 250 membres, se propose d'assumer pleinement son rôle de corps intermédiaire en se présentant comme un leader dans le développement de cette ville.



affaires urbaines

Mise à pied à Briques Beauport

Mise à pied de 110 employés de la firme Briques Beauport Inc., de Beauport, et à sa filiale Briques American Brick, de Boischatel. C'est ce que nous déclarait hier M. Marc Côté, contrôleur de ces deux compagnies.

Cette situation serait causée par un surplus d'inventaire et l'état actuel du marché. On sait que ces deux entreprises ont subi une grève de 15 semaines de juin à septembre dernier.

Pour le moment, la compagnie continue ses travaux de transformation pour moderniser ses installations, tout en tenant ouvert son service d'expédition ce qui donnera du travail à une vingtaine d'employés. Pour ce qui est de la mise à pied, il a été impossible d'obtenir une date exacte quant à sa durée. Pour le moment, on parle d'une durée indéterminée.

On se rappelle que la grève intervenue dans cette compagnie avait été qualifiée par le président du syndicat, M. Carol Valcourt, comme une grève très difficile. Le député du comté de Montmorency à l'Assemblée nationale, Me Clément Richard, avait participé au règlement de la grève à titre de médiateur spécial. On sait que ces quelque 130 employés font partie du

Syndicat international des travailleurs unis des industries du ciment, de la chaux et gypse affilié à la FTQ, local 567.

A Sainte-Foy, les citoyens approuvent des amendements au zonage

Les contribuables de trois secteurs de Sainte-Foy ont accepté, cette semaine, différents amendements au zonage adoptés par le conseil municipal à sa réunion du 5 novembre.

En effet, au cours des deux journées (hier et mercredi) qui avaient été fixées pour permettre aux citoyens de faire connaître leur opposition éventuelle à ces amendements et de demander un référendum, aucun propriétaire ne s'est présenté à l'hôtel de ville pour signer le registre.

Par conséquent, les amendements au zonage sont réputés approuvés.

Restaurant Lorenzo

Dans un premier cas, il s'agit de l'amendement permettant au restaurant Lorenzo, situé route de l'Eglise, d'agrandir son stationnement derrière les maisons donnant sur la rue Sasseville.

Déjà le projet de cet amendement au zonage avait fait l'objet d'une vive opposition de la part de plusieurs contribuables du secteur. Cependant, après une rencontre d'information organisée par le conseiller Anatole Robichaud, l'amendement fut de nouveau présenté au conseil municipal et adopté.

Autres amendements

Le deuxième amendement au zonage, approuvé par les citoyens, permet aussi l'agrandissement des espaces de stationnement pour desservir un édifice situé sur la route

de l'Eglise, au nord-ouest du chemin des Quatre-Bourgeois.

Enfin, le troisième amendement approuvé par les citoyens au cours des deux derniers jours pour but de légaliser l'établissement de garderies d'enfants dans les secteurs multifamiliaux (zones RC) du quartier Laurentien.

Un règlement identique existe depuis quelques mois pour tous les autres quartiers de Sainte-Foy.

Le règlement sur les maisons en rangée approuvé à Sillery

Quelque 114 contribuables de Sillery ont signé au cours des deux derniers jours le registre pour demander la tenue d'un référendum sur un amendement au zonage qui permet la construction de maisons unifamiliales en rangée dans la municipalité.

Cependant, pour que le conseil de ville décrète un référendum, il aurait fallu au moins 320 signatures de propriétaires.

On sait qu'un groupe de citoyens a protesté, lundi dernier, contre la décision de la ville d'étendre à l'ensemble de la municipalité le droit de se prononcer sur un règlement qui ne touchera en pratique que six secteurs de la municipalité.

Il est prévu cependant que toute la question reviendra à la prochaine réunion du conseil, lundi soir prochain, puisqu'un conseiller, M. Robert Giroux, a déjà fait connaître son intention de demander le retrait du règlement.

A Sillery, schéma directeur d'urbanisme retardé

L'adoption définitive d'un schéma directeur d'urbanisme à Sillery

est retardée et ne pourrait avoir lieu avant l'automne prochain.

Plus tôt cette année, le conseil municipal prévoyait pouvoir adopter le schéma directeur cet automne, mais des difficultés ont surgi en cours de route.

Depuis plus de trois ans, le schéma directeur d'urbanisme de Sillery, a été l'objet de nombreuses études et consultations parmi la population.

En juin dernier, le conseil déposait les principes dont devra s'inspirer le schéma directeur et les exposait à la population au cours de réunions d'information. C'est à ce moment qu'on prévoyait pouvoir adopter le schéma avant la fin de l'année.

Mais les problèmes ont surgi et la ville a dû soumettre la question à une firme d'urbanisme qui doit déposer un rapport préliminaire vers le mois de mars 1980.

Pétition pour diminuer la circulation, rue Marguerite-Bourgeois

Les résidents de la rue Marguerite-Bourgeois ont signé et déposé une pétition devant le conseil municipal de Sillery pour demander que la ville apporte une solution rapide aux problèmes de circulation routière sur leur rue, entre les boulevards Saint-Cyrille et Laurier.

Ces citoyens font valoir que la population s'est rajeunie au cours des dernières années et que maintenant on compte 26 enfants dont 10 de moins de 5 ans pour une trentaine de familles.

Ils affirment aussi que la nature de la circulation (intensité et rapidité) et les nombreux écarts au code de la route constituent un danger permanent.

Les gens demandent donc, comme solution immédiate et efficace, que l'ouverture du terre-plein

du boulevard Laurier à la hauteur de la rue Marguerite-Bourgeois soit supprimée.

Cette fermeture du terre-plein diminuerait considérablement la circulation puisque les automobilistes venant de l'ouest par le boulevard Laurier ne pourraient plus tourner à gauche pour emprunter Marguerite-Bourgeois et que les automobilistes empruntant cette dernière rue ne pourraient non plus tourner à gauche pour se diriger vers Québec par le boulevard Laurier.

Epurateur des eaux: "rien là"

A propos de réforme fiscale, le ministre Guy Tardif a assuré les 1.580 municipalités du Québec qu'elles n'auront pas à investir les bénéfices monétaires qu'elles en retireront dans de coûteux programmes d'épuration des eaux usées. Selon M. Tardif, l'assainissement des eaux locales coûtera environ \$2,3 milliards, une somme que le ministre voudrait voir assumée à 90 pour 100 par le gouvernement québécois.

Ambulance Saint-Jean

BEAUCVILLE — A l'occasion de la réunion annuelle de l'Association régionale de l'Ambulance Saint-Jean, qui se tiendra à l'école polyvalente Saint-François de Beauceville-Ouest, dimanche prochain, les représentants de la Sûreté du Québec, de la Protection civile et une équipe médicale d'urgence des Forces canadiennes de Valcartier feront un exposé de leur rôle respectif lors d'un sinistre d'envergure. Les discours s'intégreront au programme de la journée qui comportera aussi un colloque sur les règlements de la brigade ambulancière Saint-Jean, un atelier consacré aux fonctions particulières des moniteurs en secourisme et une démonstration pratique de l'efficacité d'urgence des quatre organismes représentés.

(Annonce)



"ORIENTATION '80" ... c'est sous ce thème que se tenait, dernièrement à Québec, une journée d'études organisée par l'Association des Constructeurs d'Habitat, Région de Québec Inc. - Lors de l'assemblée annuelle qui suivit, les membres procédèrent à l'élection d'un nouveau conseil d'administration. Voici, dans l'ordre habituel: MM. Marc Crépin,

administrateur; Yvon Faucher, président sortant; Roger Parent, 3e vice-président; Vital Lévesque, 2e vice-président; Jean-Guy Dumais, 1er vice-président; Gilles Vallières, président; Jean Trahan, Mme Claudette Gendreau, Jacques Couillard et Jean-Marc Couture, administrateurs; Marc Fortier, trésorier et Gaston Leclerc, secrétaire.



Quelqu'un a le temps de vous accueillir, de vous écouter.

681-4144
PRIÈRE-SECOURS

HOTEL JACQUES-VIGER

1254, St-Denis, Montréal
Chambres - Centre-Ville, face à l'Université du Québec. A partir de

\$6.25 par personne
(2 par chambre)
Rés.: (514) 849-4526

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Emile · Cap-Rouge

Selon le CRSSS Le CLSC à N.-Dame-des-Laurentides n'est plus une priorité



Une cinquantaine de personnes ont écouté hier soir l'organisateur communautaire Louis Blanchette leur dire que le CRSSS ne jugeait plus

prioritaire l'implantation d'un CLSC dans le secteur Notre-Dame-des-Laurentides.

par Gilles OUELLET

Le Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) de Québec qui considérait en 1975 que l'implantation d'un Centre local de services communautaires (CLSC) dans le secteur Notre-Dame-des-Laurentides constituait une priorité, vient de changer d'avis: ce n'est plus prioritaire!

Deux des promoteurs de ce CLSC, Louis Blanchette et Luc Ricard, l'ont appris hier après-midi en allant déposer leur requête au CRSSS et aux Affaires sociales. Aucune raison officielle n'aurait été donnée pour ce changement d'idée.

Cette nouvelle a été communiquée à une cinquantaine de citoyens réunis hier soir, à la polyvalente de Notre-Dame-des-Laurentides, pour une séance d'information sur ce projet. Des participants à la rencontre, dont certains travaillent sur ce dossier depuis quatre ans, ont exigé des explications du ministre des Affaires sociales avant mardi prochain, sans quoi différents moyens de pression seront exercés.

Ce projet d'implanter un CLSC pour desservir les 36.000 citoyens de Notre-Dame-des-Laurentides, Lac-Saint-Charles, Stoneham, Tewkesbury, Saint-Adolphe, Lac-Delage, Lac-Beauport, Charlesbourg-Est et Orsainville, a déjà reçu l'appui d'une vingtaine d'organismes et de municipalités, puis du député de Charlesbourg et

ministre des Transports, M. Denis De Belleval.

Pour appuyer leur requête, les promoteurs s'appuient sur le fait qu'il ne se trouve aucun hôpital dans ce vaste territoire de 280 milles carrés, qu'il n'y a pas de garderie, pas de centre de dépannage, pas de services pour personnes âgées, dans ce secteur où l'on rencontre par ailleurs de nombreux problèmes sociaux.

Les membres du comité provisoire ont préparé un plan triennal pour l'implantation d'un CLSC; ces citoyens se sont déclarés prêts à entreprendre dès janvier la première phase d'implantation. Il en coûterait environ \$160.000 pour cette première phase d'un an.

Tout ce travail fait, les promoteurs s'étonnent que le CRSSS ne juge plus ce projet prioritaire et exigent donc que le conseil régional divulgue ses critères pour recommander l'implantation d'un CLSC.

Dans une lettre qu'il faisait parvenir au ministre des Affaires sociales le 13 décembre 1975, le président du CRSSS, le Dr Gérard Roy, donnait Notre-Dame-des-Laurentides comme la priorité pour recevoir un CLSC parmi 38 endroits dans la grande région de Québec.

Comment comprendre un tel revirement, se demandaient les participants à la réunion d'hier soir.



Inauguration du pavillon Cliche

Le pavillon Cliche, soit les nouvelles cliniques externes du Centre hospitalier Chauveau (Loretteville), est officiellement inauguré aujourd'hui. Il s'agit d'un agrandissement de 11.400 pieds carrés qui loge, en plus des cliniques externes et de l'urgence, l'admission, les archives médicales et les vestiaires du personnel. Ces travaux de \$775.000 ont

été entrepris en novembre 1978 et sont terminés depuis juin dernier. L'annexe est appelée pavillon Cliche en l'honneur du Dr Pierre Cliche, décédé en mars dernier. Le Dr Cliche fut cofondateur de ce centre hospitalier, chef chirurgien et directeur médical.

Le Soleil, Jean Vallières

Sainte-Foy répliquerait aux journées d'étude de ses employés municipaux

Le maire de Sainte-Foy, M. Bernard Morin, a averti, hier, les employés (coils blancs) que, dans l'éventualité où ils auraient recours à des journées d'étude, la ville considérerait ces moyens comme un refus de travail et prendra les mesures qui s'imposent.

C'est la réponse qu'ont donnée les autorités municipales à la décision, prise lundi, par les membres du Syndicat des employés de la ville de rejeter les offres finales de la partie patronale et de recourir à des journées d'étude au moment jugé opportun.

Dans un communiqué remis à la presse, le maire déclare que ces offres finales faites par la ville se voulaient un rapprochement des parties en cause et représentaient des améliorations au chapitre des vacances, tout en se rendant à certaines demandes syndicales touchant les clauses normatives.

Le maire explique qu'au chapitre des salaires, les offres de la ville représentent des déboursés supplémentaires d'au moins 21,5 pour 100 répartis sur deux ans.

Les offres finales et globales

étaient le résultat d'au moins 11 rencontres officielles entre les parties et non pas de deux, comme on a pu l'entendre en certains milieux, explique M. Morin.

Il ajoute que ces offres s'inscrivent dans le même cadre que celles qui ont déjà été acceptées par les employés des services extérieurs, par les directeurs de services et par le personnel de direction de la ville.

Journées d'étude

On sait que les employés, en plus de rejeter les offres patronales, avaient décidé d'intensifier leurs moyens de pression en recourant à des journées d'étude.

A ce chapitre, le maire Morin tient à rappeler à ses employés qu'ils sont tenus d'être au travail à moins d'avoir dûment signifié dans les délais légaux leur intention de recourir à la grève légale.

Dans l'éventualité où les employés auraient recours à des journées d'étude, la ville considérerait ces moyens comme un refus de travail et prendra les mesures qui s'imposent, explique le maire.

Un accessoire indispensable toujours à portée de la main



RENWICK

De Renwick, écriture de format légal, incluant sous-main et couverture en vinyle. Article idéal pour étudiants, hommes d'affaires, représentants, etc. Disponible en brun seulement.

\$25⁰⁰

16, DE LA FABRIQUE 692-3822 PLACE QUEBEC 529-0231 PLACE STE-FOY 653-4035 PLACE DU ROYAUME Chicoutimi

BIRKS
JOAILLIERS

ANGELE BLANCHARD
Docteur en Optométrie
653-1969

Sur rendez-vous le jour et le soir

Examen de la vue, rééducation visuelle, optique (verres de contact, lunettes).

CLINIQUE OPTOMETRIQUE STE-FOY
950, de Bourgogne, Ste-Foy
(Angle Duplessis et Quatre-Bourgeois)

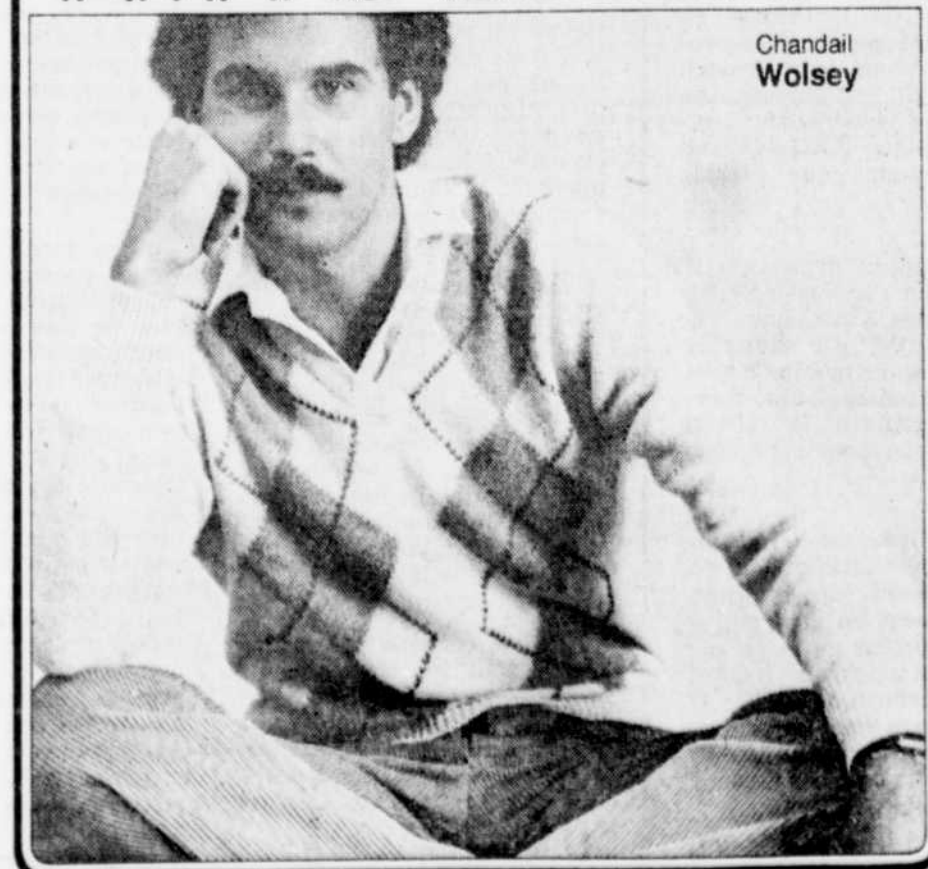
Knockouté,
le boxeur dormait
à poings fermés...

Un gros lot de plus de \$100 000
chaque vendredi

6/36



ARMAND BOUDRIAS



Chandail
Wolsey

Place Québec 524-5263 Place Bonaventure 875-2013 6818, rue St-Hubert 273-2851 St-Bruno 653-9422

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:
Jacques-G. Francoeur

Président et directeur général:
Paul-A. Audet

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin

Rédacteur en chef et Editeur adjoint:
Claude Beauchamp

Directeur de l'information:
Claude Masson

Directeur de l'édition:
Marcel Pélissier

A chacun son Musée du Québec

Quatre mois auront bientôt passé depuis la publication, par le ministère québécois des Affaires culturelles (MAC), d'un concept muséologique qui se voulait adapté à l'avenir du Musée du Québec.

Cette idée d'un musée de l'"homme d'ici" ne fait cependant pas l'unanimité. Elle donne lieu à une guerre de religions ou de clans entre spécialistes. Le concept dérange parce qu'il se substitue, bien que cela ne soit pas très clair, à la perspective d'un musée d'art que l'Etat québécois a, par je-m'en-foutisme, toléré sur les plaines depuis près d'un demi-siècle.

Une telle guerre sainte, le ministre Denis Vaugeois dit devoir l'"endurer". Est-il masochiste ou démocrate ? Car plutôt que de préciser, pour rassurer, et défendre son concept dont il qualifie le principe de "non négociable", en août, M. Vaugeois se tenait coi, sauf pour les salamales d'usage, lors des audiences publiques sur le musée qui avaient lieu à Montréal et à Québec jusqu'à hier soir. Son absence du débat contrastait avec le rôle qu'il joua personnellement dans la défense du concept de place Royale, il y a quelques mois. La population se perd donc en conjectures sur ce qu'il adviendra enfin de son \$30 millions investi dans un nouveau musée d'ici 1984.

La stratégie du MAC, toute tortueuse qu'elle soit, pose un problème à savoir si le ministère

sait vraiment où il va ou s'il attend une feuille de route bien dressée par des experts qui lui enlèveraient ainsi une épine du pied ?

En août, par exemple, M. Vaugeois tentait de vendre un concept exclusif au Musée provincial en l'absence de tout éclairage, pourtant essentiel, sur une politique globale des musées au Québec. Il s'ensuivit forcément des interprétations confuses de ce concept, des procès d'intentions et des commérages ridicules qui se poursuivent toujours malgré le limogeage inusité par le ministre de deux porte-étendard en désaccord, le sous-ministre M. Pierre Bouchard, la cheville ouvrière du concept nouveau et le directeur du musée, M. Laurent Bouchard, qui s'y opposait.

Cet éclairage pan-québécois ne fut donné que mardi, après les auditions dans la Métropole et une journée avant celles prévues dans la capitale. C'est carrément trop tard et trop peu! Le livre "Musées et muséologie au Québec" ne constitue pas un énoncé de politique mais bien une autre hypothèse de travail vague annonçant la tenue d'autres consultations publiques.

Autant on a reproché au maire Jean Pelletier une attitude trop discrétionnaire à l'égard de son projet de Colisée à Québec, autant il faut déplorer, à l'autre extrême, le peu de leadership que semblent manifester M.

Vaugeois et les acolytes de son ministère autour de nos musées abandonnés aux rêveries d'universitaires. Ce gouvernement, on l'a dit, récupère, à sa manière, la quintessence culturelle au Québec.

Le grand public, lui, ne se mêle pas de ce débat, en dépit du fait qu'il soit l'utilisateur et le bailleur de fonds du musée. Ce sont les spécialistes qui s'arrachent ses faveurs au nom du statu quo amélioré de la muséologie de l'art ou d'un Musée national à l'image de l'"homme québécois".

Bien sûr, on remplit les salles d'audiences. Une trentaine de mémoires — dont plusieurs d'excellente qualité — donnent l'impression que pour une fois, la culture suscite des débats aussi fébriles qu'un match de hockey. Passionnément, selon qu'on appartient aux arts visuels ou aux sciences humaines, on défend sa cause avec acharnement, sans concession aucune ou alors suivant un altruisme douteux au sein de certaines chapelles ardentes de l'université Laval, notamment.

Le ministre Vaugeois, depuis quatre mois, a tenté sans grand succès de distribuer des étrennes ici ou là, évoquant l'aménagement d'un musée d'art au Séminaire, de tel autre ailleurs etc. Un concept muséologique énoncé à demi-mot ou à la pièce ne rassure personne et confond tout le monde! En fin de compte, afin de

ne pas s'aliéner des milieux dont il aura de toute manière besoin pour gérer ou animer ses musées peut-être sera-t-il dans l'obligation de couper la poire en deux au sujet du Musée du Québec.

Ce dernier tango est d'ailleurs suggéré dans plusieurs mémoires comme celui du Conseil de la culture de la région de Québec. Gourmand, cet organisme régional de consultation du ministre prétend qu'il faut construire à Québec "deux musées autonomes à vocations différentes et complémentaires": le musée d'art parce qu'il existe déjà et que ses acquis, en termes de collections et d'affluences, stimulent la vie culturelle; le musée de l'homme, du fait qu'il n'en existe pas encore au Québec pour mettre en valeur son riche patrimoine historique. S'il fallait choisir, toutefois, le conseil opérerait inconditionnellement pour le maintien du premier!

La décision ne sera pas facile à prendre. Car dès lors qu'il aura tranché dans les recommandations que lui soumettra, avant Noël, son comité des audiences publiques, le ministre Vaugeois devra faire face aux requêtes radicales des régions du Québec qui voudront à leur tour posséder un butin muséologique à leur image et ressemblance. A l'heure des régionalismes, l'"homme d'ici" est à la mode partout et non pas que dans les grands centres gavés!

Jacques DUMAIS

Une générosité soutenue

Même si on les dit portés à la xénophobie à l'occasion, les Québécois dans leur ensemble manifestent depuis plusieurs mois un sens profond de la solidarité humaine dont ils peuvent à bon droit s'enorgueillir.

Le ministre de l'Immigration lui-même, M. Jacques Couture, a donné l'exemple de l'empressement devant les besoins criants des réfugiés de la mer, en mettant de côté les conflits de juridiction pour accélérer l'accueil et l'insertion au sein de la société québécoise du plus grand nombre de déshérités. En retour, la population s'est jointe à cet effort, en parrainant des centaines de familles qui trouveront ici un nouveau toit et une nouvelle vie.

La générosité des Québécois ne s'est pas arrêtée là. Dans le cadre d'une campagne éclair de sollicitation, l'organisme bénévole Québec-Cambodge vient de recueillir la rondelette somme d'environ \$600,000, grâce à la collaboration des Caisses populaires, cependant que d'autres groupes, comme OXFAM, intensifient leur action dans ce coin du monde.

La palme revient peut-être à ce vaillant médecin de Sainte-Anne de la Pocatière, M. Marcel Roy, dont le zèle et l'engagement viennent de le remettre sur la route du Cambodge, où des milliers d'enfants aux prises avec la faim, la maladie et le chaos social

crient au secours. Le Dr Roy constitue un exemple pour tous les jeunes de ce pays et du monde qui ont à cœur de faire concrètement leur part pour améliorer le sort des victimes innocentes de la guerre.

Alors qu'on parle de plus en plus à Ottawa de lier directement l'aide étrangère aux intérêts politiques et commerciaux du Canada, le geste du Dr Roy démontre qu'il se trouve encore heureusement des citoyens pour qui les besoins des hommes l'emportent sur les intérêts purement commerciaux des Etats.

Il subsiste encore de forts doutes sur la capacité des organismes de charité d'acheminer à bon port les dons recueillis dans les pays mieux nantis. Néanmoins, malgré le déplorable cafoillissement politique qui complique la tâche de ces organismes, les besoins sont tellement élevés qu'il faut continuer à se montrer généreux. Des organismes comme AMIE (Aide médicale internationale à l'enfance) ont acquis au fil des ans une expérience précieuse pour contourner les embûches bureaucratiques et faire le bien là où ça presse.

Une action comme celle que poursuit le Dr Roy vaut mille discours sur la solidarité internationale. Il mérite notre admiration et notre appui.

Marcel PEPIN



Quand Carter fait l'unanimité

L'appel à la patience et au calme qu'a lancé, mercredi soir, le président Carter pour sauver la vie des 49 diplomates détenus en otages, depuis 25 jours, à l'ambassade américaine de Téhéran, semble avoir acquis l'unanimité du Congrès et de tous les candidats à la présidence. C'est là un point essentiel de cette intervention.

Dans sa conférence de presse, le chef de la nation américaine a toutefois refusé de dire s'il proposait d'entreprendre une action militaire contre l'Iran, une fois tous les efforts pacifiques déployés, de crainte que ces propos n'enveniment la situation.

Cela constituait une réponse à une demande d'une cinquantaine de membres du Congrès voulant que le président fixe une date limite pour l'entreprise d'une telle action si les Iraniens ne libèrent pas les otages.

Une seule ombre au tableau, la démarche du représentant de l'Idaho, George Hansen, à l'ambassade assiégée, d'ailleurs condamnée par la Maison-Blanche, et sa détermination de provoquer une enquête américaine sur les accusations portées contre le chah par le gouvernement iranien.

Redoutant une aggravation de la crise américano-iranienne, M. Carter a fermement averti le gouvernement iranien qu'il le tenait responsable

des graves conséquences que pourrait engendrer le fait qu'on touche un seul cheveu de la tête d'un des otages.

Il a d'ailleurs réitéré la nécessité pour les Etats-Unis de réduire leur dépendance envers les réserves étrangères de pétrole, soulignant que ces dernières "tenaient toute la nation en otage".

On se rappelle que le gouvernement américain a décidé, il y a une dizaine de jours, de suspendre ses importations de pétrole iranien pendant qu'il gelait tous les avoirs du gouvernement iranien aux Etats-Unis.

Il était question, hier, que les otages de l'ambassade américaine assiégée soient transférés dans une prison. Il deviendrait alors évident que, dans le cas d'une telle action, la crise prendrait une tout autre ampleur, les otages devenant alors les prisonniers du gouvernement iranien.

On ne pourrait plus parler, alors, de terrorisme, une stratégie qui vise, depuis le début de la crise, à permettre à l'ayatollah Khomeiny de faire marche arrière. Surgirait de ce fait le "casus belli" susceptible de cautionner une éventuelle action militaire si, après l'usage de toutes les tractations pacifiques, les otages n'étaient pas libérés.

D'ailleurs, le président Car-

ter a réitéré dans ses propos de mercredi sa ferme détermination d'exiger d'abord cette libération avant d'engager tous autres pourparlers en vue de régler la crise actuelle. Mais, dans quelle mesure peut-on espérer que cela puisse se faire dans les circonstances actuelles où le gouvernement iranien semble décidé à ne rien céder.

Ainsi, la mutation de M. Hassan Bani-Sadr, jusqu'alors ministre suppléant des Affaires étrangères (le quatrième en huit mois) et son remplacement par le présumé "dur" Sadegh Ghotbzadeh, est interprétée comme une victoire des partisans de la ligne dure au Conseil révolutionnaire que préside Khomeiny.

Ce remaniement ministériel se jouant sur l'arrière-fond des dénonciations vitrioliques récentes de l'ONU par Khomeiny affaiblit l'espoir que le Conseil de sécurité puisse réunir, samedi soir, un représentant officiel iranien et son homologue américain.

Dans l'intervalle, l'unanimité qui s'est faite autour de Carter, mercredi soir, constitue non seulement un gain politique considérable en sa faveur mais surtout un espoir vivifiant pour le règlement de la crise. Il y a longtemps que les Américains n'ont pas tant serré les coudes et cela est très sain pour leur démocratie.

Paul LACHANCE

au fil des idées De la mécanique au rêve

par Gérard MARIER
(collaboration spéciale)

Par la loi votée le 12 novembre dernier, la confiance dans les structures de négociations dans les secteurs public et parapublic a été achevée de s'effondrer. Les structures de négociations, déjà peu crédibles parce qu'elles avaient dû dans les dernières années être soutenues par des lois spéciales pour mettre fin aux grèves, perdent leur reste de crédibilité par la loi 62 qui non contente de prévenir l'arrêt de travail des syndiqués leur impose encore un échecancier (consultation au plus tard le 28 novembre 1979) comme un mode de fonctionnement (le vote secret).

La rénovation des structures de négociations réclamée de toute part doit-elle aller jusqu'à une innovation créant une rupture d'avec les pratiques antérieures? Il importe, tant du côté gouvernemental que du côté syndical, de savoir si l'on vise le registre de la rénovation ou celui de l'innovation car les énergies à investir sont très différentes selon un cas ou l'autre.

Chose certaine une lacune grave dans les structures de négociations doit être corrigée: c'est la tendance à traiter de la même manière le fonctionnement d'un hôpital, d'une école, d'un service de poste dans les

édifices gouvernementaux. Le secteur public couvre une multitude de fonctionnaires qu'on ne saurait interchanger pour fins de négociations. Le pluralisme tant chanté par le gouvernement comme par les syndicats en dehors des temps de négociations ne peut pas être mis entre parenthèses à la phase aiguë de celles-ci. Le caractère propre de l'école ou de l'hôpital n'est pas négociable par aucun pouvoir public, qu'il s'agisse du gouvernement ou du Front commun. Or les anciennes structures de négociations collectives ne se faisaient pas faute de le négocier allègrement à toute fin pratique.

Plus respectueuses du caractère propre de chaque institution, hôpital, école ou autre lieu de services publics, les structures nouvelles de négociations doivent mieux définir les droits de la base, au lieu de s'en remettre pour la sauvegarde de la démocratie à la tolérance des chefs. Contre les abus du pouvoir, la modération naturelle d'un leader n'est pas une garantie suffisante. "Il ne s'agit pas de savoir ce que vous ferez, il s'agit de savoir ce que vous aurez le pouvoir de faire", lançait un député d'opposition à un gouvernement trop enclin à restreindre la liberté de presse en France. C'était en 1835. Le gouvernement Lévesque a passé une loi en parfaite contradic-

tion avec les intentions qu'il avait il y a encore moins d'un mois. Alimentés d'une rhétorique issue de la cité grecque et de la Rome républicaine, et plus encore des révolutionnaires français de 1789 et des philosophes libéraux anglais, nous croyons au progrès continu des libertés. Est-ce si sûr? La majorité des hommes n'accepte-t-elle pas comme presque normale la sujétion? Jusqu'où la liberté politique est-elle un besoin fondamental des humains? Les structures de négociations ne peuvent s'en remettre à l'esprit démocratique des chefs, quels qu'ils soient, patrons ou syndiqués.

Mais les mécanismes, de négociations aussi renouvelés et scientifiques que l'on voudra ne sont pas des conditions suffisantes à l'harmonie dans les services publics. Notre société, particulièrement au registre de l'éducation, a plus besoin d'un rêve libérateur que d'une mécanique bien rodée. Et comment faire surgir ce rêve que L'esquive (de Naud et Morin, 1978) appelle le rêve éducatif? En nommant les valeurs qu'on veut promouvoir, tâche qui appartient ni au gouvernement ni aux syndicats mais à l'ensemble des gens du Québec.

Seuls les gens du Québec peuvent à bon droit rêver...

M. Marier est conseiller en éducation chrétienne à Nicolet.



Le professeur Léon Dion. Le Soleil, Reynald Lavoie

Le Livre Blanc

Les organismes Québec-Canada: un projet inconsistent

Léon Dion, politologue, professeur à l'université Laval, a passé en revue le Livre blanc sur la souveraineté-association que rendait public le gouvernement du Québec il y a quelques semaines. Il y voit des lacunes nombreuses notamment au niveau des quatre organismes devant régir cette nouvelle entente entre le Québec et le Canada. Nous publions intégralement cette partie du document qu'il nous a soumis.

par Léon DION

Pour garantir le bon fonctionnement de l'association de la sorte concrétisée par une communauté économique et monétaire et par la mise en commun de l'harmonisation des politiques dans plusieurs domaines, le Livre blanc propose la création de quatre organismes communautaires: un conseil communautaire, une commission d'experts, une cour de justice et une autorité monétaire. Le Livre blanc se borne à esquisser ce que pourraient être ces institutions de l'association entre le Québec et le Canada. Dans la forme sous laquelle elles sont présentées, elles sont manifestement insuffisantes et elles portent flanc à la critique à de nombreux égards. Je ne suis pas un spécialiste en droit constitutionnel mais j'ai assez souvent travaillé avec des constitutionnalistes pour être à même de prévoir que cette partie du Livre blanc va susciter chez eux un bon nombre d'interrogations et d'objections.

1— Le processus d'enclenchement des négociations devant porter sur les modalités d'association entre le Québec et le Canada est difficile à concevoir en ce qu'il ne mettra pas en présence deux États déjà souverains désireux d'établir des liens entre eux comme c'est le cas dans tous les exemples connus d'associations entre États mais bien plutôt des composantes d'un même État, qui doivent d'abord s'entendre sur le principe de la sécession de l'une d'entre elles, c'est-à-dire accepter la rupture d'une société politique existante pour être en mesure de procéder à l'examen des formes de l'association que les deux États souverains — le Québec et le Canada — créés par la sécession du Québec pourraient juger souhaitable d'établir entre eux. En d'autres termes, l'idée d'association précède l'heure de la rupture réelle des liens existants et sa mise en œuvre s'effectuerait au moment même où la souveraineté (ou l'indépendance) du Québec deviendrait officielle. Semblable cheminement, s'il devait être suivi, témoignerait d'un rare niveau de civilisation chez les parties en présence puisqu'il marquerait un précédent exemplaire dans la tortueuse histoire de l'émergence des États-nations de même que celle des liens d'interdépendance qu'ils ont été amenés à nouer entre eux.

Ce cheminement institutionnel inédit n'est sans doute pas impossible à réaliser mais il comporte des étapes que les parties, surtout les provinces anglophones et le gouvernement fédéral, même avec la meilleure volonté, auraient bien de la peine à franchir. À supposer que les provinces anglophones et le gouvernement fédéral acceptent le principe d'une négociation d'égal à égal avec le Québec même si ce dernier n'est encore en réalité qu'une province, il leur faudrait encore résoudre le problème de leur propre fusion en un seul bloc à la table de la négociation.

On comprend que le Livre blanc n'aborde pas cette question mais il ne s'ensuit pas que celle-ci ne se posera pas aux autres partenaires et que ces derniers la résoudront sans peine. Pour la première fois, les provinces anglophones et le gouvernement fédéral devront se percevoir en tant que "Canada anglais", c'est-à-dire comme une société spécifique et distincte du Québec et ils devront inventer une méthode susceptible de traduire cette perception en termes juridiques et politiques. Je ne prétends pas que semblable opération soit impossible mais j'estime que ce serait, pour le gouvernement fédéral et les provinces anglophones, une démarche douloureuse et très compliquée et que cette phase de pré-négociation pourrait bien constituer le moment critique de tout le processus devant aboutir à la création du Québec comme État souverain et associé. Les provinces anglophones conserveraient-elles pour les fins de la négociation une forme fédérative, se considéreraient-elles, au contraire, comme un tout unifié et, dans l'un et l'autre cas, se donneraient-elles le gouvernement fédéral comme porte-parole ou imagineraient-elles un autre mode d'organisation? Autant de questions que le Livre blanc ne pose pas puisqu'elles concernent l'autre partenaire. Mais rien

n'empêche qu'elles revêtent une singulière importance pour ce dernier et qu'elles sont loin d'être réglées d'avance.

Les négociations

2— Ces questions sont d'autant plus cruciales qu'au terme des négociations, ce n'est pas un seul État souverain qui serait institué mais bien deux, le Québec et le Canada. Le Livre blanc passe sous silence la forme des constitutions que se donneraient l'un et l'autre de ces deux nouveaux États. S'il est requis que les Québécois connaissent la nature du futur État québécois avant la ratification de l'entente, il semblerait que le gouvernement du Parti québécois estime que cette question ne poserait pas de grandes difficultés. Une telle conviction semble excessive. Quant aux provinces anglophones et au gouvernement fédéral l'on doit prévoir qu'ils se retrouveront devant un épineux problème. Avant d'accepter d'entrer en négociation avec le Québec, le "Canada anglais" voudra savoir quelles formes constitutionnelles le régime et quelles structures il se donnera pour assurer son fonctionnement comme entité politique. Des considérations d'ordre historique et sociologique l'influenceront sans doute mais il sera également obligé d'agencer ses propres structures politiques de façon à ce que les liens d'association qui le lieront au Québec puissent être fonctionnels. Pareille entreprise de recherche de soi et d'opérationnalisation fonctionnelle ne représente pas une mission impossible mais, dans le contexte où elle va s'effectuer, elle va exiger des examens de situations douloureux et complexes.

3— On adresse aux auteurs du Livre blanc une série de reproches portant sur des "concessions" ou des "faiblesses" qu'il serait plus juste d'attribuer au réalisme du gouvernement du Parti québécois qu'à une défaillance de la volonté politique chez ce dernier. Le Livre blanc, en effet, en passant sous silence la question des frontières du futur État québécois, paraît entériner le statu quo et ignorer les recommandations de la Commission Dorion sur l'intégrité du territoire concernant la région outaouaise de même que l'épineuse question du Labrador. Le gouvernement a estimé que des revendications précises dans le Livre blanc à ce sujet feraient échouer les négociations. Mais la question du territoire de l'éventuel État du Québec devrait faire partie du contentieux des négociations proprement dites.

Autorité monétaire

4— Si le Livre blanc établit le principe d'une égalité rigoureuse des deux États au plan juridique, il admet qu'au sein de certaines institutions communautaires, ceux-ci n'auraient pas le même poids politique, la supériorité démographique et économique du Canada justifiant une certaine prédominance de ce dernier au sein au moins de l'autorité monétaire. Cette concession confirme le réalisme dont veut faire preuve le Livre blanc. Elle vise à faciliter la décision par le "Canada anglais" d'accepter de négocier dans le cadre de la souveraineté-association. Pareille orientation est d'ailleurs conforme au sens que la Commission d'enquête sur le bilinguisme donnait de l'égalité, celle-ci devant être qualitative plutôt que quantitative puisque les deux partenaires sont bien inégaux à ce plan, collective plutôt qu'individuelle et juridique plutôt que politique.

5— Néanmoins, le Livre blanc se permet de graves accrocs à la notion de l'égalité des partenaires et l'on aurait été en droit d'avoir plus d'explications à cet égard. C'est ainsi qu'il affirme que rien n'interdit de prévoir que l'intérêt particulier de l'une ou l'autre des parties ne soit reconnu dans certains domaines et que le Canada ou le Québec, selon les cas, puisse avoir une voix prépondérante. Par cet énoncé, le Livre blanc introduit un principe de dissymétrie qui peut aller à l'encontre de l'égalité et il serait requis que les sujets à propos desquels les parties pourraient se réclamer de ce principe soient précisés durant les négociations.

En outre, et c'est ici une concession capitale, le Livre blanc admet le principe de la proportionnalité en ce qui concerne le contrôle de l'autorité monétaire. Puisque le nombre de sièges alloués à chaque État au Conseil d'administration sera "proportionnel à l'importance relative de chacune des deux économies", il s'ensuivra que les membres du Canada seront plus de deux fois plus nombreux que ceux du Québec. On a beau dire que la souveraineté demeurera entière au plan juridique, il n'en reste pas moins qu'elle risque d'être symbolique plutôt que réelle au plan politique puisque l'autorité monétaire contrôlera les grands leviers de l'économie pour l'ensemble de la communauté. À ce plan, en effet, le Québec s'assujettirait à un pouvoir extérieur qu'il ne contrôlerait que de façon imparfaite, puisqu'il se retrouverait minoritaire.

Les conflits

Certes, en cas de conflit entre les deux gouvernements sur l'orientation donnée soit à la politique monétaire, soit à la politique des changes, le Livre blanc prévoit que le Conseil communautaire serait saisi du différend et aurait le pouvoir de trancher. Mais comment concevoir que le Conseil communautaire puisse en pratique exercer son rôle d'arbitre, puisqu'il serait constitué de "ministres provenant du Québec et du Canada" et que ceux-ci agiraient selon les directives de leurs gouvernements respectifs? Si ces ministres provenant des deux gouvernements sont en nombre égal comme il faut le présumer, on voit d'avance de quel merveilleux instrument l'association communautaire disposerait pour solutionner les conflits! En cas d'impasse au niveau du Conseil communautaire, le litige serait apparemment porté à l'attention de la cour de justice dont "les décisions, finales, lieront les parties". Les juristes ne manquent pas de souligner le fait qu'il pourrait être bien difficile à la cour de rendre une décision puisqu'elle "sera formée d'un nombre égal de juges nommés... par le Québec et par le Canada, et d'un président choisi conjointement par les deux États". On doit prévoir, en outre, que les deux États pourraient avoir beaucoup de difficulté à s'entendre sur le choix d'un président, ce dernier ayant le pouvoir, par son vote prépondérant, de faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre.

Le veto

7— Selon le Livre blanc, certaines questions seront assujetties à un double veto "sans qu'il y ait des parties serait à la merci de l'autre". Certes, le Livre blanc fait remarquer à ce sujet que ce droit serait limité aux questions fondamentales qui devraient sans doute être rigoureusement définies au cours de la négociation. Mais, s'agissant de questions monétaires et économiques qui souvent exigent des actions fermes et rapides, le recours au veto par l'un des États entraînerait une paralysie des appareils de décision susceptible d'être extrêmement dommageable pour les deux États. Pour être opérationnel, un arrangement institutionnel doit éviter le plus possible, particulièrement en matière économique et monétaire, qu'une impasse puisse être créée, par le recours au veto, particulièrement dans les situations difficiles et complexes où il importe d'agir d'urgence, sans que par ailleurs les conséquences de ces actions puissent être prévues de façon certaine.

8— Le Conseil communautaire aurait "un pouvoir de décision sur les matières qui lui seront confiées par le traité d'association, et les décisions relatives aux questions fondamentales qui lui seront confiées par le Québec et le Canada". Le Livre blanc néglige de préciser les règles de fonctionnement de ce conseil dont on ne sait d'ailleurs s'il serait paritaire ou non. En outre, ses membres seraient des ministres des deux gouvernements. Les tâches statutaires dans leur pays respectif dont ces derniers devraient s'acquitter les empêcheraient de se réunir plus que quelques jours par année et ils n'auraient pas l'occasion d'apprendre à se connaître suffisamment pour parvenir à décider de façon efficace et rapide ou encore pour consentir facilement à de nécessaires compromis... Le Livre blanc mentionne que les matières qu'ils auront à traiter seront peu nombreuses mais c'est là un point de vue que la pratique pourrait rapidement contredire. Il est probable que ces délégués seront plutôt chroniquement embourbés et qu'ils deviendront rapidement des instruments impuissants entre les mains d'une bureaucratie d'autant plus

autocratique qu'elle sera à l'année longue laissée à elle-même sans contrôle véritable.

Le Livre blanc convient qu'il pourrait se révéler avantageux de constituer plutôt un parlement communautaire dont les membres pourraient être élus directement par la population des deux États. En définitive, tout dépendrait de l'ampleur des tâches législatives que le Conseil communautaire devrait assumer. L'examen des diverses matières qui lui seraient confiées montre qu'elles seraient amples et fort complexes d'autant plus qu'en raison des exigences virtuellement sur l'ensemble de la politique économique de même que sur de larges pans de la politique de la main-d'œuvre et du travail sinon de la politique sociale (...). Non seulement elles justifieraient la création d'une assemblée législative constituée d'élus mais encore elles aboutiraient à l'élargissement du champ juridictionnel de cette assemblée à un degré jamais atteint jusqu'ici parmi les institutions parlementaires fédérales.

Le traité

9— C'est évidemment par un traité et non par une constitution qu'au terme des négociations les deux nouveaux États consacreront leur association. Un traité comporte plusieurs avantages que le Livre blanc mentionne. Mais il présente également un certain nombre d'inconvénients qu'il importe de ne pas passer sous silence.

Le traité d'association entrerait en vigueur par un simple vote à l'Assemblée des deux États. On s'étonne de ce que le Livre blanc néglige de stipuler que les termes de ce traité seront soumis à l'approbation de la population du Québec. On demande par référendum de confier au gouvernement le mandat de négocier la nouvelle entente Québec-Canada. On devrait également faire ratifier par référendum cette entente une fois celle-ci conclue entre les parties.

En outre, s'il est normal que les termes précis du traité ne soient pas connus jusqu'à ce qu'ils auront été faits l'objet même de la négociation, il est impardonnable que le Livre blanc ait omis d'établir le statut juridique de ce traité et de prévoir les modalités selon lesquelles il serait susceptible d'être modifié ou aboli.

Un traité à l'avantage de permettre un cadre institutionnel plus souple qu'une constitution mais il a le grave inconvénient de créer une fâcheuse instabilité politique. L'instabilité constitue d'ailleurs la maladie infantile des confédérations d'États et tout indique que ce vice fondamental pourrait bien caractériser une éventuelle association communautaire Québec-Canada selon le modèle que le Livre blanc esquisse.

Un simple traité que l'un ou l'autre des deux gouvernements aurait le droit de dénoncer chaque fois qu'il estimerait que ses intérêts sont bafoués ne tiendrait pas longtemps devant la complexité des questions qui se poseraient au sein des institutions communautaires et, plus généralement, dans les relations entre les deux États.

Afin d'empêcher que de simples considérations opportunistes ou électoralistes ne mettent en péril l'existence de la confédération des deux États, il serait requis d'établir les motifs qui justifieraient la rupture du traité de même que de concevoir des modalités précises suivant lesquelles le traité serait susceptible d'être amendé. C'est ainsi qu'il faudrait prévoir les cas où l'assentiment des deux États pourrait être requis. Il faudrait voir s'il ne s'impose pas de créer un tribunal international pour juger des litiges pouvant survenir au sein des institutions communautaires et entre les deux États. Il faudrait enfin prévoir les cas où le traité pourrait faire l'objet d'une dénonciation unilatérale par l'un ou l'autre des États et définir les procédures de cette dénonciation, tel un vote des deux tiers à l'Assemblée nationale de l'État concerné (ou mieux un vote des deux tiers des membres de chaque parti représenté à l'Assemblée) ou encore le recours au référendum (ou les deux procédés). De toute façon, il est évident que sur cette question du traité d'association le Livre blanc devra être complété.

Une constitution

10— On l'a vu, le Livre blanc passe sous silence la nature de la constitution que le Québec devenu souverain, tout comme le nouvel État canadien seraient appelés à se

donner. C'est là une lacune qu'il faudrait combler sans retard.

Il est vrai que l'on peut déduire de la nouvelle entente entre le Québec et le Canada qu'elle procurerait aux Québécois la sécurité collective qui leur fait défaut dans le régime fédératif actuel et qu'elle ferait disparaître un bon nombre de difficultés inhérentes aux institutions fédérales en place (tout en faisant surgir peut-être de nouvelles difficultés associées au fonctionnement des institutions fédérales (...)). Mais on voudrait également savoir jusqu'à quel point un Québec souverain serait susceptible de se doter d'un régime constitutionnel et politique susceptible d'enchaîner un projet donné de société et apte à mieux correspondre que le régime fédéral en place aux exigences culturelles, sociales et économiques d'une collectivité qui a bien des regards se range parmi les sociétés industrielles avancées.

Un régime politique qui conviendrait aux Québécois devrait le plus possible leur assurer ce à quoi, comme tous les Occidentaux, ils tiennent par-dessus tout: la sécurité économique et le maintien de leur niveau de vie. Mais d'une manière beaucoup plus fondamentale, il devrait favoriser l'élaboration des grandes politiques culturelles, sociales et économiques propres à réduire la dépendance du Québec par rapport au Canada et aux États-Unis et il devrait, en civilisant les relations de travail et les rapports entre les différentes classes de la société, rendre le Québec plus gouvernable, plus entreprenant et plus heureux.

Cette question du régime politique dont se doterait un Québec souverain soulève une interrogation particulière que le Livre blanc a omis de poser: celle de l'étendue de l'autonomie politique réelle dont le nouveau pays devrait disposer. La lutte de tous les premiers ministres du Québec depuis au moins Maurice Duplessis à propos de cette question de l'autonomie se retrouverait au cœur des débats, même à l'occasion d'une négociation dans le contexte de la souveraineté-association. Jusqu'où, en effet, le jeu des contraintes objectives émanant de l'économie, de la géographie et de la démographie aussi bien que des exigences de fonctionnement politique et administratif va-t-il étendre les juridictions et le droit de regard des institutions communautaires? Au terme des négociations, le Québec obtiendrait-il le statut juridique d'État souverain: ce serait là une différence essentielle par rapport au régime fédéral actuel et à tout régime fédéral imaginable. Mais cette différence pourrait bien être, dans les faits, plus symbolique que réelle. Seule une dure confrontation avec le gouvernement fédéral et les autres provinces, sans égard aux conséquences sur le statut juridique et constitutionnel éventuel du Québec, serait susceptible d'aboutir à une autonomie politique maximale (...). Une négociation qui s'engagerait dans un esprit de conciliation aussi poussée que celui qui inspire le Livre blanc et qui serait menée avec un souci aussi marqué de créer des liens d'association entre le Québec et le Canada, compte tenu des contraintes objectives et conjoncturelles, ne pourrait aboutir, quel que soit le statut juridique du Québec à la fin du processus, qu'à une autonomie politique minimale, ou tout au moins sérieusement entravée.

Refus de négocier

11— On a reproché au Livre blanc le fait qu'il omet d'indiquer la position qu'adopterait le gouvernement du Québec dans l'éventualité d'un refus de négocier du gouvernement fédéral et des autres provinces, ou encore advenant un échec des négociations. Ce silence découle du fait que le gouvernement voulait éviter que, par des considérations sur des situations hypothétiques, l'attention ne soit divertie des deux questions qu'il estimait centrales: la négociation de la souveraineté-association et le référendum.

L'on sait que le gouvernement s'est déjà engagé, en cas de refus du gouvernement fédéral et des provinces anglophones de négocier (et, je suppose, en cas d'échec des négociations), de consulter de nouveau la population avant de procéder de façon unilatérale à l'établissement de l'indépendance du Québec. Il est toutefois requis que la forme que prendrait cette seconde consultation soit précisée. Il devrait s'agir d'un référendum et non d'une simple élection générale qui constitue une formule dont le moins qu'on puisse dire, comme on vient de le constater une fois de plus lors des récentes élections partielles, est qu'elle prête à des interprétations bien différentes!

la page des lecteurs

La loi spéciale change toutes les règles du jeu

Monsieur le premier ministre
Hôtel du gouvernement
Québec

Votre gouvernement a voté une loi spéciale qui change les règles du jeu dans les négociations des secteurs public et parapublic. Le Syndicat des professeurs du cégep de Limoilou considère cette loi inacceptable et tient à la dénoncer publiquement.

Les règles du jeu étaient pourtant établies.

Le rapport Martin-Bouchard, que votre gouvernement avait lui-même commandé, a donné naissance à la loi 59 qui:

— établissait un calendrier précis des négociations;

— donnait dans le secteur de la santé la possibilité, par arrêté en conseil de suspendre le droit de grève (légal le 1er juillet 1979) d'un syndicat pendant 30 jours, que cette grève soit déjà commencée ou qu'elle ne soit encore qu'une menace.

Alors, monsieur le premier ministre, que cherchiez-vous à faire par la loi 62?

Vous cherchiez, en transformant votre rôle de négociateur en celui de législateur, à détruire la capacité de revendication et d'action du Front commun, tout en rassurant la population et en imposant la paix sociale.

Une loi qui se donne un ton de neutralité.

Il nous semble en effet ridicule que pour donner un ton de neutralité à cette loi, le gouvernement s'oblige, comme employeur, à déposer ses offres à l'Assemblée nationale, et ce, à une date fixe. Les négociations doivent s'effectuer aux tables de négociations et non pas dans les journaux et à l'Assemblée nationale.

Une loi qui discrédite les syndicats.

En effet, il s'agit d'une intervention directe de l'Etat employeur dans les mécanismes démocratiques des organisations syndicales; par exemple, l'obligation de transmettre au ministre les résultats détaillés du vote, dans les 48 heures suivant la tenue du scrutin. Dans les faits, cette loi tente d'induire la population en erreur en laissant

croire que les structures syndicales ne sont pas démocratiques et n'informent pas leurs membres sur les offres patronales: ce qui est faux, car, à chaque étape de la négociation, l'assemblée syndicale a été informée et consultée. Ce qui est le plus odieux c'est que vous, vos ministres et députés, en vous appuyant sur cette loi, favorisez, de façon opportuniste, les préjugés antisociaux alimentés par une campagne orchestrée de média et des organismes patronaux dont vous faites partie.

Une loi qui discrédite nos revendications.

Nous vous répondons avec autant de conviction que vous avez mis d'acharnement à dénoncer nos demandes, à faire croire qu'elles sont antisociales et que les syndicats sont des mercenaires qui peuvent s'acheter... La revendication du salaire minimum à \$265, reconnu par les ACEF et le Sénat canadien comme seuil de pauvreté, en est une de justice sociale. Pourrez-vous longtemps faire croire à la population que le gouvernement devra fouiller dans les poches des plus bas salariés pour satisfaire à cette demande, alors que les profits

ne cessent d'augmenter. Et que dire de ceux qui gagnent 4,5 et même 10 fois le salaire moyen du secteur public et qui crient avec vous que nos demandes sont celles de privilèges? Est-ce antisocial de demander des garderies, des congés de maternité, des conditions de travail décentes en sachant que les gains obtenus ont des répercussions sur l'ensemble des autres travailleurs. L'histoire le prouve. De plus, comment accepter des offres inférieures à celles obtenues lors de négociations antérieures et qui n'ont pas d'incidences monétaires.

En conclusion, les récentes négociations ne font que confirmer ce que c'est par des gestes, dans une conjoncture précise, que s'expriment les véritables volontés politiques et économiques d'un gouvernement — supprimer aux syndicats:

le droit de grève dans le secteur public;

le droit à la négociation et de contrôle de leurs associations démocratiques.

Le Syndicat des professeurs
du cégep de Limoilou



L'option de deux artistes

L'engagement public de plusieurs artistes québécois dans la politique québécoise, spécialement en cette période pré-référendaire, m'amène à faire les commentaires suivants concernant les récentes manifestations entourant l'adhésion publique de deux de nos artistes à chacune des thèses du grand débat qui nous occupe actuellement au Québec, soit Monsieur Yvon Deschamps à titre de membre du conseil d'administration du Comité du "OUI" et Monsieur Emile Genest à titre de publiciste de la candidate libérale dans le comté de Prévost, Madame Solange Chaput-Rolland.

D'abord, je voudrais souligner que Monsieur Deschamps a fait carrière essentiellement au Québec, en y décrivant dans des monologues très savoureux, l'homme québécois avec ses qualités et ses défauts, ses beautés et ses imperfections. Produit d'un milieu ouvrier québécois, puisant ses racines dans le plus profond de l'âme de son peuple, Monsieur Deschamps a décidé de publiciser son amour du Québec et de ses concitoyens en affirmant publiquement sa foi indéfectible en un peuple prenant résolument en main son avenir. Son adhésion au Comité du "OUI", mouvement non partisan qui proclame bien haut la volonté des Québécois d'être maîtres de leur destin en est une manifestation éclatante.

Quant à Monsieur Genest, ci-devant le "Napoléon national des Québécois des débuts de la télévision", il semble avoir clairement avoir mis de côté ses racines québécoises, à l'image de l'auteur de ce célèbre téléroman devenu un homme d'affaires colonisé et assimilé, se proclamant comme un adversaire irréductible et acharné de l'émancipation de son peuple.

Monsieur Genest a mené une carrière artistique très facile et très rémunératrice aux États-Unis, dans une langue étrangère et un contexte complètement coupé de l'évolution normale du Québec, en particulier de la révolution tranquille des années soixante. A son retour, on le retrouve à titre de signataire avec 324 autres défenseurs de minorité anglophone, d'un manifeste s'opposant à la loi 101, instrument fondamental de l'affirmation française du peuple québécois. Pour comble, Monsieur Genest, agissant à titre de maître des cérémonies lors d'une récente assemblée électorale de la candidate libérale de Prévost, s'est permis de qualifier les péquistes de sales péquistes aux cheveux longs.

Je voudrais faire remarquer à Monsieur Genest que les péquistes forment actuellement le gouverne-

ment légitime du Québec, meilleur instrument de défense de leurs droits collectifs que les Québécois se soient donné, depuis la Confédération. De plus, la longueur du système capillaire, dont le Parti québécois n'a sûrement pas le monopole, n'a strictement rien à voir avec la qualité, la compétence, de même que la valeur intrinsèque de l'être humain. Enfin, la saleté me semble se manifester avec beaucoup plus d'acuité dans le cœur et le langage d'une personne que dans son apparence externe et Monsieur Genest, exemple parfait du Québécois parvenu, assimilé et colonisé en est la preuve vivante.

J'en conclus que le jugement n'est pas la qualité qui étouffe cet individu et que le Parti libéral du Québec qui s'abaisse à utiliser un tel porte-étendard, a choisi de voler à une altitude qui n'est pas très éloignée des bas-fonds de la démagogie.

Marc-André LABRECQUE
Ancienne-Lorette, P.Q.

Dominique Michel blasphème trop

Si vous avez écouté Dominique Michel dernièrement, c'est à se demander si celui qui écrit les textes est à court d'idées car ça n'a pas l'air de tourner rond dans sa tête. Je n'ai jamais entendu autant de blasphèmes dans une demi-heure. Un vrai scandale, quand nous savons qu'il y a un grand nombre d'enfants à l'écoute. S'il n'est plus capable d'écrire, qu'il donne sa place à d'autres. Ce n'est pas un honneur de passer pour le peuple le plus sacré.

G. Cunningham
Charlevoix

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 380, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe". Enregistrement no 1206.

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 13h00

RENSEIGNEMENTS 647-3233
REDACTION 647-3394

Les employés de l'Etat sont des privilégiés

Je crois qu'il est plus que temps de faire un parallèle entre les conditions de travail des employés de l'Etat et celles que l'on retrouve dans la plupart des milieux ouvriers et manufacturiers.

Pourquoi n'a-t-on pas cru bon dans les médias d'information d'exposer à l'ensemble de la population l'écart incroyable qui sépare le secteur privé du secteur public au niveau des avantages sociaux, afin que chacun puisse constater que les employés de l'Etat n'ont vraiment pas à se plaindre.

Lorsque je les vois faire figure de martyrs avec leur horaire de 35

heures par semaine, leurs congés de maladie qui seraient beaucoup plus utiles aux travailleurs privés, lorsque je vois le gouvernement leur offrir un mois de vacances dès la première année alors qu'il faut en moyenne 15 années de service à l'ouvrier pour y parvenir, je me sens absolument incapable de m'apitoyer sur leur sort.

On leur garantit de plus que leur pouvoir d'achat sera maintenu, tandis que leur sécurité d'emploi est déjà assurée, tout cela sans qu'ils aient eu à recourir à la grève longue et coûteuse qui est le propre du milieu ouvrier cherchant à main-

tenir tant bien que mal sa situation à chaque renouvellement de contrat.

Et voilà qu'ils viennent réclamer comme salaire minimum ce qui représente le salaire moyen de celui qui doit peiner 40 heures par semaine, dans des conditions et selon des horaires souvent difficiles, au risque d'y laisser sa santé et parfois même sa vie.

Qu'on ne vienne pas me faire croire que le fonctionnaire moyen occupe un poste requérant beaucoup de formation et de responsabilités.

Le Québec, ce mouton noir

Dans cette famille de DIX que forme la Confédération canadienne ou le père, issu d'une union bâtarde, est adopté, tout ou l'air en bonne santé et joviaux sauf un, qui semble triste, sous-alimenté, malade, il ne s'amuse ni ne mange comme les autres, il est plutôt grêle et grognard, bref, c'est le mouton noir de la famille et il se nomme: QUEBEC.

Pourtant, il a droit à tous les avantages de la communauté (il en fut d'ailleurs un pionnier) mais on lui refuse, on lui conteste ses droits, prétextant qu'il devrait vivre comme les autres, s'assimiler, et qu'il devrait se contenter de ce qu'on lui donne.

Hors de question de lui apprendre des petits plats appropriés à son état, on le bafoue et on le ridiculise pour son "grincement" continu; il est incompris et malheureux; sa santé et son moral se détériorent. Va-t-il tenir, le pauvre? Mais, que

peut-il faire? Sa position est intenable, il est seul contre neuf, il est battu d'avance; même les avocats qui le représentent ne peuvent rien pour lui et, parfois, ils ont honte d'être de sa race.

A vrai dire, jamais ses doléances, ses griefs ont été entendus et respectés; on se demande pourquoi il s'entête à demeurer dans cette maison de fous. Comme membre fondateur de cette famille, il a droit certainement à plus d'égards et plus de justice. Etant donné que c'est lui le sujet de discorde, la bonne solution serait bien une famille avec deux modes de vie, deux peuples égaux, deux nations distinctes qui se respecteraient mutuellement ou reste l'indépendance. Aura-t-on l'abnégation d'une part et le courage de l'autre de ces changements? Ce serait souhaitable.

Gaston Bégin,
Sherbrooke, Qué.

Trop de zèle pour le stationnement à F.-X.-Garneau

Depuis la fin d'août, soit depuis le début des cours au cégep, la ville de Sainte-Foy a dû s'enrichir énormément avec les amendes données aux étudiants. Au cégep F.-X.-Garneau, des constructions ont été entreprises afin d'agrandir le cégep. Pour ce faire, on a dû fermer une partie du stationnement dont disposent les usagers du cégep. L'an dernier, les espaces prévus pour le stationnement étaient rares aux heures de pointe, mais cette année, dû aux travaux, ils sont très recherchés en tout temps.

Mais en plus, les rues qui entourent le cégep sont remplies de pancartes "Ne stationnez pas". Alors, où voulez-vous que les étudiants stationnent leurs automobiles? Bien sûr, ils n'ont pas d'autre choix que de les garer aux endroits

interdits afin d'éviter de se retrouver à trois milles du cégep.

Mais, ce qui est le plus grave, c'est que la police de la ville de Sainte-Foy, dans le territoire qui lui appartient, soit la rue Emile-Côté et une petite partie du boulevard de l'Entente, s'amuse à mettre entre l'essuie-glace et le pare-brise, un petit billet nous coûtant dix dollars.

La police de Sainte-Foy fait preuve de beaucoup de zèle et devrait être plus tolérante aux heures de cours. Ou bien encore, que la ville de Sainte-Foy retire les pancartes "no parking" pour cette année. Cela nous rendrait énormément service en vue de nous permettre une petite sortie supplémentaire par semaine.

François Marchand
Sainte-Foy

2

**jours avant le
tirage du
2 décembre**

diffusé au réseau
TVA
à 22h

**Soyez-y
salut!**

Loto Canada
La loterie nationale

la maison du cadeau

Nous avons des suggestions de cadeaux pour toutes les occasions et à tous les prix.



33023
Ensemble à fondue bourguignonne en fonte émaillée
Incluant pot avec couvercle, support en fonte, brûleur. Base en bois, 6 fourchettes. Rouge flamme. SPECIAL

49⁹⁵

UN SERVICE RECONNU...
Syndicat du Bijou

10, Route Trans-Canada ouest
C.P. 3800, Lévis
(Québec) G6V 6R1 — 833-2173
Grand stationnement gratuit
Chargex — Master Charge



L'art de recevoir avec goût

C'est dans cette cave du Val de Loire que le rosé pétillant d'Anjou Royal de Neuville, élaboré selon la méthode champenoise, mûrit patiemment avant d'atteindre ce goût unique digne des grands crus. Servez-le toujours bien froid. Vous ferez dire à plusieurs que recevoir est un art qui s'exprime avec goût.

Royal de Neuville
rosé pétillant ou blanc pétillant
"Appellation Anjou contrôlée"

Qualité du poisson québécois

Garon blâme un règlement fédéral imprécis

par Florent PLANTE

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec, M. Jean Garon, a sévèrement blâmé le gouvernement fédéral, hier, pour son "règlement du 19^e siècle" concernant la qualité du poisson.

Sollicitant l'attention de tous les députés présents à l'Assemblée nationale, le ministre Garon a lu intégralement la phrase qui résume toute la réglementation fédérale et qui prouve, selon lui, que ce n'est pas au Québec que se situe le problème, mais à Ottawa.

"Il est interdit d'importer, d'exporter ou de traiter en vue de l'exportation ou tenter d'importer tout poisson gâté, pourri ou malsain ou qui, de toute manière, ne répond pas aux exigences du présent règlement."

Selon le ministre Garon, cela veut dire globalement qu'il faut jeter le poisson qui est pourri. Le règlement ne dit rien sur les normes d'inspection et ne suggère aucune classification du poisson.

Celui qui deviendra prochainement le ministre responsable des

Pêches maritimes du Québec estime qu'avec de tels règlements vieillots, il n'est pas surprenant que le poisson québécois et canadien soit déclassé sur les marchés internationaux.

Les causes

En réponse à une question du député de Gaspé, M. Michel Le Moignan, qui voulait des précisions sur les faits révélés par LE SOLEIL dans son enquête sur la qualité du poisson, le ministre Yves Duhaime a identifié cinq raisons qui font que le poisson québécois livré sur les divers marchés n'est pas toujours de première qualité.

Premièrement, il y a un manque de conscientisation des artisans de la pêche au Québec. En second lieu, selon le ministre Duhaime, l'entreposage du poisson est déficient, tant sur les bateaux que dans les usines. Une manipulation peu soignée dans les ports de débarquement constitue le troisième facteur.

Le ministre Duhaime souligne ensuite le manque d'attention au niveau de la transformation en usine, comme par exemple, l'emballage plus ou

moins soigné. Enfin, cinquièmement, le ministre admet que les facilités de transport du poisson sont peu efficaces.

Les remèdes

Le ministre Duhaime, qui a accepté que l'on transfère bientôt l'administration des Pêches maritimes du Québec au MIC à l'Agriculture et à l'Alimentation, suggère sept actions collectives qui pourraient améliorer la situation concernant la qualité du poisson.

Il affirme qu'actuellement, la Direction de la recherche scientifique aux Pêches maritimes prépare un nouveau programme de contrôle et qu'un colloque sur cette question est prévu dans le territoire maritime.

La deuxième action suggérée par M. Duhaime est déjà en vigueur depuis un an. Il s'agit du programme de subventions pour l'achat, par les pêcheurs ou propriétaires d'usines, de bacs ou de contenants pour la manipulation des produits marins.

Troisièmement, les Pêches mariti-

mes du Québec vont bientôt proposer une directive qui diminuera le nombre de filets maillants selon les différents types de bateaux de pêche, de façon que les séjours en mer soient moins prolongés et qu'on revienne au quai de débarquement le plus rapidement possible, ce qui va augmenter la fraîcheur de nos poissons.

Quatrièmement, dès le printemps qui vient, les Pêches maritimes du Québec vont entreprendre une intense campagne de publicité auprès des pêcheurs et auprès des travailleurs d'usines de transformation. Cinquièmement, M. Duhaime annonce que le Bureau de normalisation du Québec travaille actuellement sur la préparation de nouvelles normes de qualité du poisson au débarquement.

Le sixième remède suggéré par M. Duhaime a été expérimenté par les Pêcheurs unis du Québec, cette année, et le ministre conclut que l'expérience est "plutôt mitigée dans ses résultats". Il s'agit d'établir un mécanisme qui permettra de varier les prix payés pour le poisson. Le critère déterminant sera la qualité.

Finalement, M. Duhaime croit qu'il faudra "changer certaines mentalités". Ces mesures seront efficaces dans la mesure où les pêcheurs et les transformateurs de produits marins considéreront le poisson comme un aliment de grande qualité et qu'il faut traiter avec la délicatesse et l'attention voulues.

Avant d'énumérer les cinq raisons qui font que le poisson québécois est de deuxième qualité, puis de suggérer

sept remèdes, le ministre Duhaime, référant à l'enquête du SOLEIL, a dit qu'on "est peut-être en train de ternir dangereusement la réputation des produits québécois de la pêche, en particulier sur les marchés d'exportation".

Juste avant, le ministre déplorait un laxisme et un relâchement chez les pêcheurs, les producteurs, les travailleurs d'usines qui sont tout à fait inacceptables et qui devront être corrigés.



Photo Ronald Labelle

De l'avis des spécialistes comme des pêcheurs, la manipulation est l'opération qui détériore le plus les poissons et fruits de mer. Piqué une première fois à la fourche pour le sortir du bateau et l'étendre sur le quai, le poisson est fourché une deuxième fois dans une boîte pour la pesée, puis une troisième fois par les employés de l'usine de transformation qui le "garrochent" sur la glace, dans le camion.

Transfert imminent des pêches maritimes à un autre ministère

par Florent PLANTE

Le projet de loi prévoyant le transfert des Pêches maritimes du Québec au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a été déposé hier, en première lecture, par le leader parlementaire du gouvernement et député de Saint-Jacques, M. Claude Charron.

Ce projet de loi donne suite à la

décision prise par le gouvernement de regrouper certains secteurs d'activités ministérielles, ainsi qu'au vœu exprimé par le premier ministre René Lévesque d'étudier le transfert des pêcheries du ministère de l'Industrie et du Commerce à celui de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Peu après la période des questions, hier, le ministre Jean Garon a dit au SOLEIL que si tout se déroule

normalement, le transfert devrait être officiel avant l'ajournement ou la fin des travaux parlementaires pour la période des Fêtes.

C'est dans une perspective globale de regrouper toutes les activités touchant l'agro-alimentaire que le gouvernement du Québec a décidé de pousser de l'avant cette idée qui avait eu ses échos en 1975 sous le gouvernement libéral précédent.

La Société Canadienne de la Croix-Rouge Section de Québec

invite tous ses membres et collaborateurs à son

ASSEMBLEE ANNUELLE

qui sera tenue le vendredi
7 décembre 1979
à 20h00

en la suite 180, 4, Parc Samuel-Holland

A cette occasion il y aura une présentation
des rapports de tous les comités et
élection des administrateurs.

Le Secrétaire honoraire

(ANN.)

6
librairies
pour mieux
vous
servir:

librairie **L'ACTION** Ltée

PLACE LAURIER, STE-FOY 659-1021
MAIL ST-ROCH, CENTRE-VILLE, QUEBEC 522-3312
CARREFOUR CHARLESBOURG 626-6566
PLACE LEBOURGNEUF 623-9186
CENTRE DE DOCUMENTATION 681-0541
PASTORALE DE QUEBEC
1073, BOUL. ST-CYRILLE OUEST

COGNAC
Bisquit

Cognac 120G Bisquit VS 700 ml \$15.65

J'ai des p'tites nouvelles pour vous...
le SOLEIL c'est le choix des Québécois!



POUR BIEN DES
RAISONS... SURTOUT
À CAUSE DE
"CRAYONS DE
SOLEIL", UN
CAHIER BIEN A NOUS,
PUBLIÉ POUR NOUS,
TOUS LES VENDREDIS,
16 PAGES AMUSANTES
ET COLORÉES POUR TOUS
LES JEUNES DE 6 À 16 ANS.

ET LE CHOIX DES ENFANTS,
AUSSI!



abonnez-vous à 647-3333
vous m'en direz des nouvelles!



pierre champagne

de 9h. à 11h. le matin
Téléphone: 647-3434

Pas de Père Noël

Fidèle à une vocation qualifiée de communautaire, Place Lebourgneuf NE RECEVRA PAS le traditionnel Père Noël. Les marchands de ce centre commercial inviteront plutôt les enfants à assister à 12 représentations gratuites des Marionnettes de Montréal dans un spectacle intitulé "Au pays du Père Noël".

Les marionnettes de Micheline Legendre, connues internationalement, les seules marionnettes à fils encore en opération, sont aussi appréciées des adultes que des enfants.

La troupe donnera au moins trois spectacles par jour, durant quatre jours, soit les 12-13-14 et 15 décembre, sur le mail de Place Lebourgneuf. On pourra cependant

offrir plus de spectacles gratuits, chaque jour, si la direction de Place Lebourgneuf peut se trouver des commensitaires pour en couvrir les frais, car chaque représentation supplémentaire exige un investissement de plus d'une centaine de dollars.

Les spectacles de cette troupe mondialement connue seront présentés à 14h30, 16h30 et 18h30. Il sera possible d'accueillir quelque 150 enfants par représentation. Entre les spectacles qui ne durent que de 30 à 45 minutes chacun, une animatrice occupera les enfants dans la salle communautaire.

Je ne peux qu'applaudir pareille initiative d'un centre commercial qui se veut un peu moins mercantile que les autres avec leur Père Noël.



Une nouvelle galerie

Quand Place Sainte-Foy déménage dans le Mail Saint-Roch, ça s'appelle... Place Cartier.

Place Cartier, c'est une nouvelle galerie de boutiques qui sont regroupées au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'ex-magasin Pollack, dans le Mail Saint-Roch. Le rez-de-chaussée comprend une vingtaine de boutiques et le sous-sol une dizaine de restaurants de toute sorte.

Mercredi, le 28 novembre, avait lieu l'ouverture officielle de Place Cartier. Cette nouvelle place avait cependant ouvert ses portes le 21 août dernier, sans tambour ni trompette. Cette journée-là, seul le rez-de-chaussée était accessible aux clients. C'était la première étape du projet. Cette première étape ne s'est d'ailleurs terminée que le 19 novembre avec l'ouverture de la boutique Massicotte Sport.

Cette semaine, on passait à la deuxième étape: l'ouverture des restaurants au sous-sol de l'édifice. Quant à la phase III, à savoir la transformation du second étage de l'édifice en boutiques, elle se réalisera vers la fin de 1980. Les troisième, quatrième et cinquième étages de cet immeuble sont loués au gouvernement du Québec qui y a aménagé des bureaux.

Quand vous entrez à Place Cartier, vous avez véritablement l'impression d'être à Place Sainte-Foy. La décoration est identique. Et pour cause, l'architecte est le même. Ça manque peut-être un peu d'originalité, mais c'est beau et c'est agréable comme décor.

Cette transformation devrait être de nature à ressusciter le commerce dans cette partie du Mail Saint-Roch.

Les granules Lawrason

Connaissez-vous les Produits chimiques Lawrason Ltée qui ont pignon sur rue au 2.500 rue Watt, à Québec? Ils vendent des produits qui ont la propriété de faire fondre la glace.

Quoi qu'il en soit, il y a une chose que les Produits chimiques Lawrason Ltée de la rue Watt peuvent faire fondre plus rapidement encore que la glace et c'est... la langue française.

Dans le dépliant publicitaire de Lawrason's, il est écrit en toutes lettres:

"Nous livrons cent charge dans nous zone de leveraison" (comprendre: nous livrons, sans frais, (cent charge) dans nos zones de livraison).

Un peu plus loin, on peut lire: "Veuillez m'envoyer immédiatement () sacs de granules de Lawrason pour le retrait de la glace de 80 livres."

Ça mes amis, ça ne nous vient pas de Pékin, ni de Los Angeles, ni de Toronto, ni même de Montréal. Ça nous vient de "Québec City". Du 2.500 rue Watt, Québec City.

Une place des Enfants

Dans le cadre du Carnaval de Québec, un groupe de personnes bénévoles a décidé de monter une nouvelle place. On avait place du Monde, place Carnaval et place des Sports depuis quelques années. L'an prochain, on aura aussi une "place des Enfants".

Place des Enfants sera située au parc Cartier-Brébeuf et on y trouvera des glissoires, un use-culottes, des tunnels, une scène, etc.

Mais on voudrait surtout avoir... des enfants. Puisque cette place s'adressera aux enfants et que ceux qui président aux destinées du Carnaval sont des adultes, on aimerait surtout avoir des idées d'enfants pour organiser la place.

S'il y en a qui en ont des idées pour animer cette place consacrée

aux enfants, ils n'ont qu'à les faire parvenir, par écrit, au Carnaval de Québec, comité place des Enfants, 290, rue Joly, Québec.

Parlant de Carnaval

Parlant de Carnaval, j'ai reçu il y a déjà quelque temps une lettre de Mlle Yvette Racine, 670, rue Saint-Vallier ouest, Québec 8, (tél. 527-8610) qui dit posséder une collection de deux albums de gravures des événements du Carnaval de 1962 à 1979. Tout y est, dit-elle, et elle serait prête à se départir de ces albums. A les vendre.

Mlle Racine est aussi à la recherche des effigies du Bonhomme Carnaval des années 1956, 1957 et 1958. Les intéressés n'ont qu'à communiquer avec elle à l'adresse susmentionnée.

Nouveau Larousse français-anglais

Il est à se demander si le dictionnaire Larousse qui, lorsque j'étais jeune, se voulait "le" dictionnaire français recommandé et recommandable par les autorités scolaires, n'est pas en train de devenir un dictionnaire "français-anglais".

Dans son édition 1980 du Petit Larousse, les Editions Françaises Inc. ont en effet ajouté les mots anglais suivants: Brushing, implant, lister, one-man-show, open, overdose, reprint, trial, thriller...et listing.

Dorénavant, il sera français de dire et d'écrire: il a fallu un reprint du listing des invitations pour le one-man-show; ou, la cour est open pour le trial.

Il n'y a pas si longtemps, on se moquait des Acadiens de Moncton

parce que ces derniers disaient "tu cross la street", au lieu de "tu traverses la rue". Bientôt ce genre de charabia français sera non seulement répandu un peu partout dans le monde, mais accepté dans le dictionnaire Larousse.

Si les Français peuvent faire du shopping en pull au drugstore, il ne nous reste plus qu'à nous mettre au pas... et à parler en anglais dans le Colisée. Ça ne sert à rien d'être plus catholique que le pape ni plus français que le Larousse.

Et ça ne sert à rien non plus de faire toute une montagne politico-sociologique autour du mot "stop", parce que l'on trouve plus français de dire "arrêt". Même le Larousse nous laisse tomber.



NOM.....
ADRESSE.....
TELEPHONE.....
AGE.....



EST MAINTENANT LA SCHTROUMPFVILLE DE L'EST DU QUEBEC

SI TU AS ENTRE 5 ET DIX ANS

- 1° Réunis tous les pointillés
- 2° Colorie le dessin obtenu
- 3° Fais-le parvenir à: **CHRC SCHTROUMPF C.P. 8080, QUEBEC 2**

Si ton dessin est retenu parmi les 50 meilleurs, tu assisteras, en compagnie d'un adulte de ton choix, à la projection d'un film mettant en vedette toute la collection des Schtroumpfs.

C'EST PAS TOUT! Les 50 jeunes gagnants accompagnés seront reçus à dîner par les ROTISSERIES ST-HUBERT après la projection. Le GRAND SCHTROUMPF sera également de la fête. Des sacs schtroumpfs-surprises seront remis à chacun des gagnants par les magasins Violon D'Ingres.

- Les projections auront lieu le samedi 22 décembre et le dimanche 23 décembre avant-midi, au Cinéma de Paris, Place d'Youville.

Une promotion



La FTQ répondrait oui lors du référendum

par Georges ANGERS

Le 16e congrès de la Fédération des travailleurs du Québec a décidé, hier, que la centrale s'impliquerait dans le débat référendaire et il a établi un cadre de réflexion à ce débat qui incitera la FTQ à répondre "oui" lors du référendum.

Les quelque 1.000 délégués au congrès ont en effet adopté à la quasi-unanimité une série de résolutions qui traduisent parfaitement l'orientation que les dirigeants de la FTQ

souhaitaient donner au débat en fonction de l'option personnelle de la majorité d'entre eux.

Ainsi le congrès a rejeté la confédération telle qu'elle existait et existe toujours et il a réaffirmé le droit du Québec à l'autodétermination.

Les délégués ont également décidé d'inscrire le débat interne au cœur de nos traditions syndicales (histoire

et identité syndicales) et particulièrement de préserver notre identité, "de ne pas limiter notre débat à la question présumée du référendum ni au seul référendum" et de "mettre en lumière les enjeux syndicaux, sociaux, économiques et politiques du débat sur la question nationale".

Le congrès a par ailleurs longuement insisté sur la nécessité de dissocier sa prise de position de l'évaluation des partis en cause, surtout que

plusieurs syndicats sortent à peine de difficiles négociations avec le gouvernement Lévêque ou sont encore en plein conflit comme à Hydro-Québec.

La FTQ n'entend toutefois pas se joindre à un comité-parapluie préférant mener sa campagne à l'intérieur de ses cadres "avec couverture journalistique normale".

La position ne sera par ailleurs pas officiellement connue avant qu'un

congrès spécial ne se soit prononcé sur l'option de la FTQ. Ce congrès aura lieu au printemps, vraisemblablement à la fin de mars ou au début d'avril.

Entre-temps, une large consultation sera menée auprès des membres de la FTQ dans les instances locales, consultation qui sera suivie d'une réunion du conseil de la FTQ où une décision finale sera prise quant à

l'opportunité de convoquer un tel congrès.

Dans l'esprit des dirigeants de la FTQ, il est clair que si la consultation indique une profonde division chez les membres, le congrès spécial n'aura pas lieu et aucune option ne sera prise.

Il ne fait aucun doute cependant que les militants de la FTQ consacreront beaucoup d'énergies à persuader les membres de l'orientation de la centrale au cours des prochaines semaines.

Fermeture d'usines

Dans l'avant-midi, les délégués ont longuement discuté des fermetures d'usines, notamment celle d'ITT-Rayonier à Port-Cartier, les dénonçant comme des tactiques des patrons pour faire chanter le gouvernement.

La FTQ fournira ses services techniques pour l'organisation d'un colloque sur cette question qui aura lieu à Port-Cartier, cet hiver.

Selon plusieurs délégués, les politiques de subventions des gouvernements incitent les entreprises à fermer leurs usines plutôt qu'à moderniser leurs équipements.

Finalement, les délégués à ce 16e congrès de la FTQ ont adopté presque unanimement une hausse de la cotisation à la centrale de \$0.30 à \$0.45 par mois. Cette hausse de la cotisation était devenue nécessaire en raison de la situation financière désastreuse de la centrale qui enregistre actuellement un déficit de plus de \$100,000, montant qui aurait pu grimper à plus de \$700,000 d'ici deux ans.

Deux projets de loi pour aider les parents

par Donald CHARETTE

(PC) — Deux projets de loi, l'un sur l'aide aux parents qui ont des enfants handicapés et l'autre sur les services de garderie, ont été déposés, hier, à l'Assemblée nationale par le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure.

Le premier, le projet de loi 76, prévoit le versement d'un montant de \$60 par mois aux parents qui gardent au foyer des enfants gravement handicapés mentalement ou physiquement. Cette somme s'ajoutera à compter du 1er janvier prochain aux allocations familiales.

Selon le ministère des Affaires sociales, cette nouvelle allocation bé-

néficiera à 16,000 familles québécoises et un budget d'environ \$12 millions y sera affecté en 1980-1981.

M. Lazure a expliqué, au cours d'une conférence de presse, que ce sont les parents qui ont des enfants gravement handicapés (déficients moteurs et sensoriels graves) qui bénéficieront de ces allocations pour couvrir des dépenses comme les médicaments, les soins de garde et l'aide occasionnelle.

Le gouvernement désire ainsi, d'expliquer le ministre, inciter les parents à garder leurs enfants handicapés à la maison et rapatrier ceux qui

se retrouvent dans des centres spécialisés. Soulignons qu'aucune aide spéciale n'était prévue jusqu'à présent pour ces familles.

Tout comme dans le cas des allocations familiales, cette aide aux handicapés vient à échéance quand l'enfant atteint l'âge de 18 ans.

Pour sa part, l'Association du Québec pour les déficients mentaux considère que ce programme d'allocations est inadéquat.

Par la voie d'un communiqué, l'organisme soutient que les 12 millions prévus à son financement de-

vraient plutôt être injectés dans le réseau existant, afin de mettre sur pied des services essentiels qui, actuellement, sont inexistant ou très peu développés en termes de services de soutien et de support à la famille.

Les garderies

Du même souffle, le ministre des Affaires sociales déposait, hier, le projet de loi 77 destiné à rendre les services de garde à l'enfance plus accessibles.

Ce projet de loi, qui correspond dans ses grandes lignes à un avant-projet de loi qui a été débattu en commission parlementaire en octobre dernier, institue un Office des services de garde à l'enfance et soumet à sa compétence l'ensemble des garderies.

Il comporte cependant une importante modification en ce qui concerne

les garderies en milieu scolaire. L'avant-projet obligeait en effet les commissions scolaires à offrir des services de garderie, tandis que, dans la rédaction finale, le projet de loi permet à ces dernières d'en fournir.

A cette fin, un budget de \$700,000 a été alloué, cette année, aux commissions scolaires.

De façon plus générale, le projet de loi reconnaît plusieurs types de garderies et précise que des corporations coopératives, des corporations municipales et des commissions scolaires pourront détenir des permis d'exploitation.

De plus, les commissions scolaires pourront élargir leurs services aux élèves du niveau maternel et pourront servir d'agence de garde en milieu familial.

Ottawa pense aux handicapés

OTTAWA (PC) — Tous les partis politiques se sont mis d'accord, hier, pour mettre sur pied un comité de sept députés devant s'enquérir des besoins particuliers des handicapés physiques et mentaux au Canada.

Au cours du débat qui a précédé l'adoption du projet, libéraux et néo-démocrates ont réclamé du gouverne-

ment progressiste-conservateur qu'il se dise prêt à accepter les recommandations du comité.

En présentant sa motion, le député progressiste-conservateur Walter Dinsdale a déclaré que le comité devait essayer d'éliminer "la jungle de confusion et le manque de coordination dans le domaine de la réhabilitation".

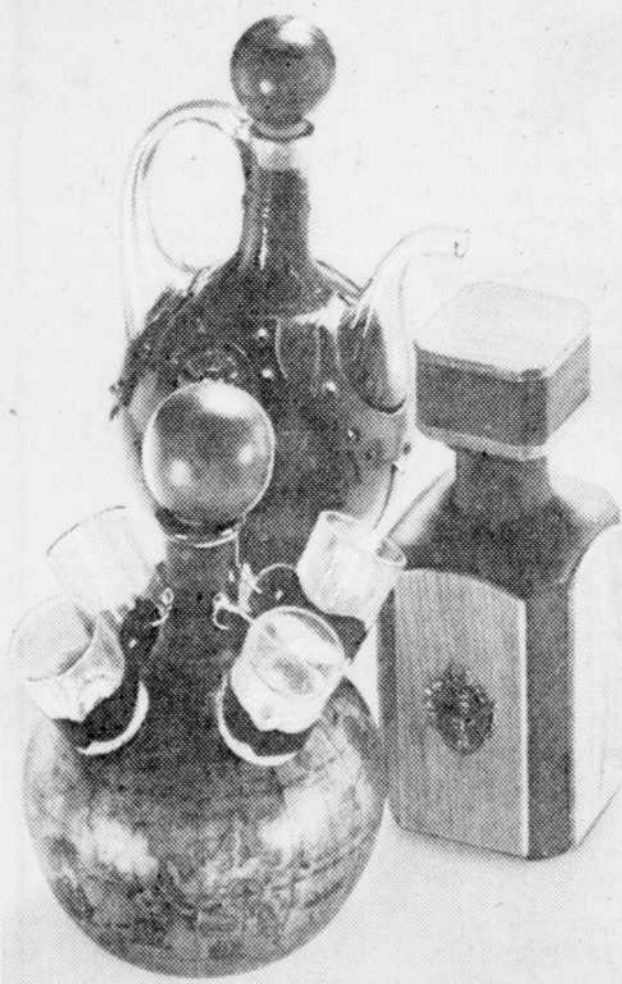
CORRECTION

Veuillez noter qu'il s'est glissé une erreur dans notre annonce parue le mercredi 28 novembre, en page A-20 de ce journal. Vous auriez dû lire:

• Manteaux en vison à peaux allongées. Rég. \$2,995 -33%

Prix coupé 1,999⁰⁰.

Syndicat
DE QUÉBEC



Les spiritueux habillés de cuir

L'imagination débordante des Italiens nous amène sans cesse des cadeaux originaux et irrésistibles.

Birks a sélectionné pour vous ces trois carafes en verre recouvertes de cuir, parfait exemple de la qualité conceptuelle de ces objets.

A l'avant-plan: mappemonde ancienne sur cuir, avec 4 petits verres, \$17.50.

A droite: avec appliques de bois, \$22.50.

A gauche en haut: carafe à vin très spéciale avec contenant à glace dissimulé, \$27.50.

Nous vous invitons à profiter de notre plan "mise de côté" pour Noël, sur tous les articles à prix régulier en magasin.

16 DE LA PLACE QUEBEC 692-3822
STE-FOY 529-0231
DU ROYAUME 653-4035
Chicoutimi

BIRKS
JOAILLIERS

WonderBra®



Pour les poitrines plus fortes!

Joli maintien. Les luxueux bonnets de dentelle supportent et rojeunissent la poitrine plus forte. La souplesse de la bordure élastique au sommet des bonnets assure un ajustement parfait. Coutures invisibles. Le dos et les côtés sont extensibles et les bretelles semi-extensibles, assurant une liberté de mouvement et un confort absolu.
Tailles: 34 à 42 B, 32 à 44 C, 34 à 44 D et 34 à 40DD.

Élégance et confort absolu!

Soutien-gorge moulé et sans couture conçu pour les poitrines plus fortes. L'insertion de dentelle de Nylon, Lycra * Spandex extensible procure des bonnets plus profonds pour un maintien ferme et une silhouette arrondie sous les tricotés. Côtés surbaissés.
Tailles: 34 à 38 B - C - D.

* Marque déposée.



laliberté

AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

L'Association des Marchands des Galeries de La Canardière



invite tous les enfants à la

PARADE DU PÈRE NOËL

le 1er décembre

Accompagné de fanfares et majorettes, le Père Noël défilera en 4 x 4 dans les rues de Beauport et Québec. Départ et arrivée au centre commercial. Soyez de la partie, il y aura du plaisir pour tout le monde! Les parents pourront profiter de l'occasion pour faire leurs emplettes des Fêtes dans une atmosphère joyeuse et bénéficier de prix alléchants.

ITINÉRAIRE DE LA PARADE:

Départ du centre d'achats — Mgr-Gauthier — Du Sanctuaire — Chemin Royal — La Canardière — Champfleury — Boul. Ste-Anne — Retour au centre d'achats La Canardière.

